

2018-2019

Mémoire de Master 1 Archives

Les archivistes municipaux de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1970 :



**Jean Foucher (1918-1996),
archiviste de la ville de Brest**

Nathan PELLOIS

**Sous la direction
de Patrice Marcilloux**

Membres du jury
Bénédicte Grailles
Patrice Marcilloux

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont aux différentes personnes qui m'ont aidé dans mes recherches, je remercie Hugues Courant responsable de la section historique des archives municipales de m'avoir guidé dans les fonds.

Je remercie également Marie-Rose Prigent, responsable de la bibliothèque Yves le Gallo du Centre de recherche bretonne et celtique pour ses conseils.

Je tiens à remercier Alain Boulaire pour le temps qu'il m'a accordé et les renseignements précieux que j'ai pu recueillir auprès de lui.

Je remercie Maurice Foucher pour son témoignage et pour le temps qu'il a bien voulu passer à répertorier les papiers de son père.

Je remercie encore Patrice Marcilloux, mon directeur de recherches pour ses conseils avisés.

Je remercie Bénédicte Grailles, membre du jury de mon mémoire, pour l'attention portée à mon travail.

Sommaire

Introduction.....	1
Partie 1 : Les archivistes municipaux après la Seconde Guerre mondiale : une profession en quête de légitimation.....	3
I.Le cadre institutionnel des archives municipales.....	3
A.La réglementation des archives municipales.....	3
B.Statut des archivistes municipaux.....	4
C.La situation des bibliothécaires municipaux.....	7
II.Archiviste municipal, une légitimité à conquérir.....	10
A.La formation des archivistes municipaux.....	10
B.Des pratiques professionnelles diversifiées.....	11
C.La prise en compte des archivistes municipaux au sein de l'Association des archivistes français.....	17
D.Une profession mal considérée par les autorités municipales.....	20
Bibliographie.....	23
Sources.....	26
Partie 2 : Jean Foucher : du garçon de bibliothèque à l'archiviste érudit...32	
I.Itinéraire d'un archiviste non chartiste.....	32
A.Jeunesse et origines de Jean Foucher	32
B.Début de carrière pendant la Seconde Guerre mondiale.....	34
C.Étapes d'une carrière aux archives de Brest.....	36
II.L'évolution des pratiques de Jean Foucher.....	42
A.Le classement, une tâche essentielle souvent contrariée.....	42
B.L'établissement d'un service de l'information.....	44
C.Un archiviste au service des scolaires et des étudiants.....	45
III.Les engagements de Jean Foucher.....	48
A.Un membre de l'Association des archivistes français.....	48
B.Un historien local.....	49
C.Un engagement chrétien.....	51
Conclusion.....	54
Annexes.....	56

Introduction

En 1970, un article consacré aux archives des villes décrit leur situation comme « alarmante »¹. Ce constat est largement partagé par les archivistes de cette époque, qu'il s'agisse d'archivistes municipaux ayant des difficultés à s'acquitter de leur mission, ou d'archivistes départementaux qui exercent le contrôle scientifique sur les dépôts d'archives municipaux. La difficulté pour les archivistes municipaux consiste à se faire entendre auprès des élus pour obtenir une reconnaissance et des moyens. En effet, si la conservation des archives constitue une dépense réglementaire des communes, ces dernières sont libres d'interpréter cette règle comme elles le souhaitent. La période qui suit la Seconde Guerre mondiale est un tournant pour les archivistes municipaux alors que de nombreux services sont créés, que la profession commence à être encadré légalement, que la population française et particulièrement celle des villes augmente fortement. Tout l'enjeu pour cette génération d'archivistes est donc de défendre l'importance de leur service et de faire une place aux archives et à l'archiviste municipal dans la cité. Il a longtemps été difficile de faire reconnaître un statut pour les archivistes des grandes villes. Le problème provient aussi des formations existantes en France. En effet, avant la création de la première formation universitaire à Mulhouse dans les années 1970, seule l'École des Chartes forme vraiment des archivistes. Or, ces derniers ne s'orientent pas traditionnellement ni très volontiers vers les dépôts d'archives municipales². On constate néanmoins une grande diversité, ainsi qu'une grande richesse, dans les pratiques des archivistes comptabilisées par des enquêtes de la direction Archives de France.

Jean Foucher est archiviste de la Ville de Brest de 1942 à 1978. La longévité de cette carrière (de 23 à 60 ans) fait de lui un objet d'étude particulièrement intéressant. Il exerce, de plus, durant la période charnière que nous venons d'évoquer. Cette étude nous permettra ainsi d'observer le développement d'un service et l'évolution de la condition d'un archiviste municipal. Nous étudierons ainsi les activités des archives de Brest mais aussi la vie de Jean Foucher et ses engagements.

Pour connaître la réalité du travail des archivistes municipaux, nous nous sommes

1. Marcel Baudot, « Les archives des villes. », *La Gazette des archives*, n°70, 1970, p. 145-182, p. 147.
2. Simone Rumeau, « Le personnel des archives communales », *La Gazette des archives*, n°70, 1970, p. 181-188, p. 183.

particulièrement penché sur les articles parus dans la revue professionnelle des archivistes : *La Gazette des archives*. Les publications sur les archives municipales ne sont pas très nombreuses sur la période, notamment parce que beaucoup de services sont encore très jeunes. C'est en faisant référence à la pauvreté de cette littérature (même professionnelle) que Françoise Durand-Évrard, archiviste de Grenoble, pose la question : « existe-t-il une archivistique communale ? »³.

En ce qui concerne les recherches sur Jean Foucher, l'état civil a permis de faire sa généalogie. La consultation aux archives municipales de Brest du dossier 2 R 9 consacré aux archives et contenant des centaines de courriers, mais aussi des notes internes et des rapports, nous a été très précieuse. La bienveillance de deux témoins nous a également permis de connaître un peu mieux Jean Foucher. Son fils nous a autorisé à consulter les archives personnelles de Jean Foucher qui ont mis en lumière certains aspects de sa carrière aux archives. D'autres fonds aux archives municipales mais aussi au service historique de la Défense de Brest et aux archives départementales nous ont été utiles. L'essentiel des publications de Jean Foucher est disponible à la bibliothèque Yves Le Gallo du Centre de recherche bretonne et celtique à Brest. On y trouvera notamment une collection des *Cahiers de l'Iroise*, revue à laquelle il a beaucoup collaboré.

La première partie de ce travail est consacrée à l'étude des archivistes municipaux pendant une période correspondant environ aux Trente Glorieuses, avec quelques incursions postérieures. On étudiera plus particulièrement le cadre juridique dans lequel évoluent ces fonctionnaires municipaux. On s'attachera également à décrire la formation dont ils disposent, les actions qu'ils mettent en place et les difficultés qu'ils doivent surmonter. La seconde partie porte sur Jean Foucher : nous y décrirons son parcours, sa carrière, les activités qui ont été celles du service dont il avait la charge ainsi que ses engagements personnels.

3. Françoise Durand-Evrard, « Les archives des grandes villes », direction des Archives de France, sous la dir. de, *L'archiviste dans la cité* (actes du premier colloque des archivistes communaux, Grenoble 18 et 19 mai 1983), Paris, Archives nationales, 1984, p. 35-43, p. 35.

Partie 1 : Les archivistes municipaux après la Seconde Guerre mondiale : une profession en quête de légitimation

Nous tâcherons de décrire la situation des archivistes municipaux à une époque où elle a beaucoup évolué. Alors que l'administration produit de plus en plus d'archives leurs activités sont amenées à s'intensifier. Leur reconnaissance n'est pas pour autant acquise, différents moyens sont utilisés pour obtenir plus de légitimité auprès des municipalités.

I. Le cadre institutionnel des archives municipales

Il convient ici de poser le cadre des archives municipales ainsi que celui des archivistes municipaux qui se met en place sur la période. Nous examinerons également dans cette partie la situation des bibliothèques municipales à titre de comparaison.

A. La réglementation des archives municipales

La loi du 5 avril 1884 qui donne leur autonomie aux municipalités dispose que « les frais de conservation des archives sont une dépense obligatoire pour la commune »⁴ ; le préfet peut inscrire d'office au budget de la commune des dépenses pour leur conservation. Les fonds sont la propriété des communes et les maires en tant que chefs de l'exécutif communal en sont personnellement responsables⁵. Un certain nombre de règles encadrent cette conservation des archives municipales, ces règles sont reprises ou créées dans le cadre d'un arrêté pris par la direction des Archives (qui dépend du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts) en 1926, a été élaboré comme un recueil des prescriptions réglementaires. La direction des Archives a préalablement consulté les principaux archivistes municipaux ainsi que les archivistes départementaux et les inspecteurs des archives communales⁶. Quelques règles d'ordre général y sont énoncées dans le premier chapitre, comme l'obligation d'effectuer un récolelement (sommaire ou détaillé) à chaque changement de municipalité⁷. Le paragraphe suivant indique le rôle de « surveillance »⁸ des ar-

4. Loi du 5 avril 1884 art. 136, §2.

5. Arrêté du 31 décembre 1926 sur le règlement des archives communales chapitre I, §3.

6. Association des archivistes français, sous la dir. de, « La réglementation des Archives communales » *Manuel d'archivistique. Théorie et pratique des archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1971, p. 77-79, p. 78.

7. Arrêté du 31 décembre 1926 sur le règlement des archives communales chapitre I, §4.

8. *Ibid.*, §5.

chivistes départementaux ainsi que leur rôle de conseil auprès des préfets. On rappelle ensuite que le « Directeur des Archives et les Inspecteurs généraux des Archives, dûment mandaté par le Ministre de l'Instruction publique, ont qualité pour visiter les archives communales »⁹. Les chapitres suivants fixent les bonnes pratiques pour la conservation des fonds municipaux. Ces chapitres sont : II. Conservation, III. Personnel, IV. Classement, Répertoire et Inventaire, V. Éliminations, VI. Réintégrations, VII. Communications, VIII. Expéditions, IX. Dispositions particulières : Récolelement, Archives des communes supprimées et des communes nouvellement érigées, Dispositions propres aux grandes villes. Cet arrêté est également accompagné d'un cadre de classement des archives communales qui reprend largement des cadres antérieurs fixés au XIX^e siècle¹⁰. Ce cadre est toujours utilisé aujourd'hui pour les archives anciennes et modernes dans les services d'archives municipaux.

B. Statut des archivistes municipaux¹¹

Dans l'arrêté du 31 décembre 1926, un chapitre est consacré au personnel. L'arrêté dispose qu'un employé doit être désigné par le maire pour « assurer la garde et la communication des archives »¹², il est précisé en note que ce peut être, selon la taille des services municipaux, soit le secrétaire de mairie, soit un employé, soit « un agent spécialisé dans l'emploi d'archiviste »¹³. Il est aussi indiqué dans ce chapitre que les municipalités des grandes villes doivent favoriser des archivistes-paléographes issus de l'École des Chartes et ce particulièrement si les archives comptent des fonds anciens¹⁴. Dans ce cas, les villes sont invitées à procurer à l'archiviste des conditions similaires aux archivistes départementaux titulaires du même diplôme mais qui sont des fonctionnaires d'État. C'est dans un cas précis que l'État a donné des indications en ce qui concerne le statut à donner aux archivistes municipaux.

Dans un article de 1954, Simone Rumeau, de la direction des Archives de France,

9. *Ibid.*, §6.

10. Instruction du 25 août 1857 pour les archives antérieures à 1790. Instruction du 16 juin 1842 modifiée par une instruction du 20 novembre 1879 pour les archives postérieures à 1789.

11. Nous entendons ici par archivistes municipaux des employés municipaux d'assez grandes villes qui consacrent aux moins une partie de leur temps aux archives.

12. Arrêté du 31 décembre 1926 sur le règlement des archives communales chapitre III, §23.

13. *Ibid.*, en note.

14. *Ibid.*, §24.

montre de grandes disparités de situation selon les villes en ce qui concerne tout d'abord les émoluments qui ont « des taux extrêmement variables pouvant aller de 6 000 à 60 ou 90 000 [anciens francs par an] pour des villes d'importance comparable ; parfois encore ces fonctions sont exercées à titre purement bénévole »¹⁵. Elle constate encore de fortes disparités dans les diplômes dont sont titulaires les archivistes à leur entrée en fonction. Ces différences s'expliquent par la liberté qui est laissée aux villes. Néanmoins, c'est en raison de ces inégalités des situations que la direction des Archives de France crée des statuts pérennes pour les archivistes municipaux.

Pour faire évoluer la situation, il faut un accord entre les deux ministères de tutelle des archivistes municipaux : l'Éducation nationale, *via* la direction des Archives de France, et l'Intérieur qui s'occupe, des questions réglementaires en matière d'administration municipale. Il est aussi nécessaire d'obtenir les visas du ministère des Finances et de celui de la Fonction publique¹⁶. Un arrêté publié en 1954¹⁷ et intitulé « Révision de classement indiciaire de certains emplois communaux et départementaux », introduit des catégories d'archiviste « d'un dépôt d'archives de 1^{re} catégorie », « d'un dépôt d'archives de 2^e catégorie » et de sous-archiviste. Les dépôts de première catégorie sont ceux des plus grandes villes mais aussi ceux des villes possédant d'importants fonds anciens. Une liste de 27 villes est créée en 1954 mais elle n'est pas restrictive et peut être amenée à s'accroître. Les archivistes de ces villes doivent être archivistes-paléographes. Les dépôts de deuxième catégorie sont ceux situés dans des villes moyennes et doivent avoir à leur tête des bacheliers qui devront passer un concours mis au point par la direction des Archives de France. Le statut de sous-archiviste est, quant à lui, pensé soit pour ceux qui s'occupent des fonds de plus petites communes, soit pour des agents placés sous la direction d'archivistes de première ou deuxième catégories. Ce statut correspond dans son barème indiciaire à celui des sous-archivistes d'État. Les archivistes de deuxième catégorie et les sous-archivistes doivent se présenter à un concours sur titres ou sur épreuves. Les épreuves portent (à des degrés de difficultés qui diffèrent selon les catégories) sur l'histoire de France, le droit et les techniques de documentation et d'archivage. Ces épreuves sont définies par un arrêté de 1969 décrivant les diplômes qui rendent éligibles aux concours sur titres et les épreuves du

15. Simone Rumeau, « Le personnel des archives de villes », *La Gazette des archives*, n°19, 1956, p. 10-15, p 11.

16. *Ibid.*.

17. Arrêté du 23 janvier 1954 publié au *Journal officiel* du 28 janvier 1954.

concours sur épreuves¹⁸. Tous ces arrêtés sont non-constrains et, s'ils donnent un cadre aux communes, celles-ci sont libres de les appliquer.

En 1970, Simone Rumeau fait le bilan de ces mesures. Elle note tout d'abord que de nouveaux dépôts de première catégorie ont été créés. De tels dépôts existent dans 13 villes en 1970¹⁹. On compte aussi 36 dépôts de seconde catégorie. L'un des problèmes semble être le recrutement des archivistes de première catégorie. En effet, plusieurs services se sont constitués et n'ont pas pu pourvoir le poste faute de candidature d'archivistes-paléographes²⁰. Ce problème est souvent soulevé par les archivistes municipaux qui se plaignent de ne pas avoir de conditions similaires aux archivistes d'État. Dès l'assemblée générale de l'Association des archivistes français (AAF) de 1947, un vœu est émis par Armance Royer, archiviste de Nice, pour demander « pour les villes ayant des archives communales importantes, un statut des archivistes analogue à celui des bibliothécaires municipaux »²¹. Simone Rumeau insiste également sur un point qui est perçu comme une injustice entre les bibliothèques, les musées, les archives départementales d'un côté, et les archives municipales de l'autre :

Les collectivités locales doivent supporter, en totalité, la charge de ces dépenses de personnel. Ne semblerait-il pas logique que l'État puisse alléger cette charge en procédant, pour certains grands dépôts d'Archives municipales, comme il a été fait pour les Bibliothèques et les Musées ? Cette réforme consisterait à prévoir un certain nombre de services d'archives qui seraient « classés » et dont le personnel serait un personnel d'État rétribué en partie sur fonds de concours, exactement comme cela se fait dans les Archives départementales²².

Lors d'une enquête menée fin 1977, une des revendications est la création d'un grade de conservateur en chef²³. Cette demande qui concerne principalement les archives de première catégorie est reprise en conclusion d'une rencontre d'archivistes des grandes villes pour qui la question du statut professionnel et notamment l'absence de grade de conservateur en chef est « le plus gros problème »²⁴.

18. Arrêté du 17 juillet 1969 publié au *Journal officiel* du 30 juillet 1969.

19. Simone Rumeau, « Le personnel des archives communales », *op. cit.*, p. 182.

20. *Ibid.*, p. 183.

21. « Assemblée générale du 13 mai 1947 », *La Gazette des archives*, n°2, 1947, p. 8-11, p. 10.

22. Simone Rumeau, « Le personnel des archives communales », *op. cit.*, p. 186.

23. Monique Mestayer, « Le personnel des archives municipales », *La Gazette des archives*, n°102, 1978, p. 155-165, p. 163.

24. Arnaud Ramière de Fortranier « Résumé des débats de groupe des grandes villes », direction des Archives de France, sous la dir. de, *L'archiviste dans la cité (actes du premier colloque des archivistes communaux, Grenoble 18 et 19 mai 1983)*, Paris, Archives nationales, 1984, p. 52-55, p. 55.

C. La situation des bibliothécaires municipaux

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les conditions des bibliothécaires municipaux peuvent être enviées par les archivistes municipaux. Il nous a paru intéressant de se pencher sur la situation de cette profession réputée proche.

Il nous faut tout d'abord revenir sur l'organisation des bibliothèques municipales en France qui remonte à la loi du 20 juillet 1931 :

Les bibliothèques municipales sont, depuis 1931, réparties en trois catégories : les bibliothèques « classées » (en raison de l'importance de leur fonds ancien), dont le personnel scientifique (directeur et conservateurs) est un personnel d'État, choisi et nommé par Paris ; les bibliothèques « contrôlées » qui ont un personnel qualifié à leur tête ; les bibliothèques « surveillées » qui sont de fait toutes celles qui ne sont ni classées, ni contrôlées.²⁵

Les bibliothèques classées sont des bibliothèques essentiellement patrimoniales qui sont éloignées des considérations des enjeux de la lecture publique. Les postes de directeurs de ces bibliothèques sont principalement occupés par des chartistes qui se sentent « davantage au service d'un patrimoine national que d'une collectivité locale »²⁶. Comme pour les archivistes municipaux, le sort des bibliothécaires est moins enviable quand il est laissé aux seules mains des autorités municipales :

La nomination de leur personnel restait à l'entière discrétion du maire, et les salaires y étaient souvent bas. Toutes les municipalités ne suivirent pas l'avis ministériel qui recommandait d'appliquer aux bibliothécaires en chef l'échelon de chef de service, à tel point qu'une circulaire en date du 27 mai 1936 s'inquiétait expressément du nombre de bibliothécaires alors non-qualifiés alors en poste. Les budgets des bibliothèques étaient souvent plus qu'étriqués, mais les municipalités soutenaient qu'elles ne pouvaient se permettre d'y consacrer plus d'argent²⁷.

La cause des bibliothèques municipales, qui est liée à celle de la lecture publique en France, est ardemment défendue dans les années 1920 et 1930 par l'Association des bibliothécaires de France²⁸. Cet engagement est suivi d'effets après la Seconde Guerre mondiale.

L'amélioration des conditions des bibliothécaires municipaux est due en grande partie à la création de la direction des bibliothèques de France et de la lecture publique par un décret

25. Anne-Marie Bernard, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985*, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, 1999, 324 p., p. 29.

26. Noë Richter, « Histoire de la lecture publique en France », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°1, 1977, p. 1-24, p. 8.

27. Graham Keith Barnet, « La léthargie des bibliothèques municipales », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Vol. 4 : Les bibliothèques au XX^e siècle, 1914 – 1990*, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, 1992, p. 65-103, p. 72.

28. *Ibid.*, p. 84.

du général de Gaulle le 19 août 1945. Cet organe use de son influence pour valoriser les bibliothèques municipales auprès des pouvoirs publics. Son travail de formation et d'information est précieux pour les bibliothécaires municipaux. Cela passe par exemple par la publications de périodiques ou l'organisation de journées d'études²⁹. Sur le plan du statut, le décret de 1931 reste en application. Afin de favoriser la lecture publique, on procède au « classement » de 17 bibliothèques municipales supplémentaires entre 1945 et 1971³⁰, ce qui leur permet de bénéficier d'un conservateur rémunéré par l'État. Les bibliothèques municipales classées voient ainsi leur nombre porté à 54, ce nombre reste inchangé jusqu'en 2017 date de la suppression du système des trois catégories.

La formation a également été un facteur de la reconnaissance des bibliothécaires municipaux. Le fait marquant pour la masse des bibliothécaires municipaux n'exerçant pas dans des bibliothèques classées est la création du CAFB :

Longtemps, le métier de bibliothécaire n'est pas considéré comme un métier. Il est vrai que le premier diplôme destiné à la formation du personnel communal, le CAFB (Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire), n'est créé qu'en 1951 et sa préparation assurée seulement à partir de 1960. Il connaît un lent développement pendant les années 1950 (en 1961 seuls 29 candidats l'obtiennent), puis un essor rapide dans les années 1960, la promotion 1971 atteignant 197 diplômés³¹.

Le manque de formation se fait sentir au début de la période, le directeur des Bibliothèques de France Julien Cain note en 1954, à propos des employés de bibliothèques, que les « aptitudes de l'emploi leur font trop souvent défaut. La lecture publique ne saurait se limiter à une simple distribution de livres, elle exige l'intervention d'un personnel ayant une culture étendue et apte à conseiller les lecteurs »³². Cela dit, comme on l'a vu, le CAFB se développe et de nombreux bibliothécaires sont formés au début des années 1970. Le diplôme des cadres des bibliothèques françaises est lui aussi réformé. Le diplôme technique de bibliothécaire (DTB) devient en 1950 diplôme supérieur de bibliothécaire (DSB) et passe de l'autorité de l'École des chartes (jugée trop scientifique et trop peu technique) à celle de la Bibliothèque nationale³³. À partir de 1963, c'est l'ENSB (École nationale supérieure de bibliothécaires) qui prépare ce diplôme.

29. Hélène Richard, « Les bibliothèques municipales », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Vol. 4 : Les bibliothèques au XX^e siècle, 1914 – 1990*, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, 1992, p. 454-489, p. 459.

30. *Ibid.*

31. Anne-Marie Bernard, *op. cit.*, p. 150.

32. Julien Cain, « Introduction », *Cahier des bibliothèques de France*, n°2, 1954, p. 7-20, p. 20.

33. Daniel Renoult, « Les formations et les métiers », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Vol. 4 : Les bibliothèques au XX^e siècle, 1914 – 1990*, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, 1992, p. 582-614, p. 584.

Le développement des bibliothèques municipales, tout comme la mise en lois de leurs statuts, a eu lieu plus tôt que dans le cas des archives municipales. On a pu voir le rôle joué par l'association professionnelle des bibliothécaires ainsi que par la direction des bibliothèques de France, dans l'amélioration de la reconnaissance des bibliothécaires municipaux. On retrouve des situations similaires en ce qui concerne les archivistes municipaux. La formation des archivistes municipaux est aussi un enjeu très important. La mise en place de formations pour les archivistes municipaux a lieu, là aussi, moins vite que pour les bibliothécaires comme nous allons le voir maintenant.

II. Archiviste municipal, une légitimité à conquérir

Nous avons fait le choix, pour illustrer les conditions des archivistes municipaux, de nous fonder essentiellement sur *La Gazette des archives*, dans laquelle on peut lire des témoignages d'archivistes municipaux. Il s'agira dans cette partie d'étudier la situation des archivistes et les moyens mis en œuvre pour l'améliorer : formation, réseaux professionnelles, mise en valeur des pratiques.

A. La formation des archivistes municipaux

La formation initiale des archivistes municipaux est très variable. L'amélioration de cette formation et l'élévation du niveau d'étude auquel ils sont recrutés, est un souci constamment exprimé par les archivistes municipaux. Pendant longtemps, la seule formation vraiment adaptée est l'École des chartes, or fort peu de chartistes dirigent des dépôts d'archives municipaux (on en compte seulement 8 en 1970)³⁴. Cela dit, d'autres options existent comme les études de documentation. Le concours sur titre pour les postes d'archiviste de deuxième catégorie est ainsi ouvert aux titulaires d'une licence et du diplôme d'État de documentaliste³⁵. Depuis 1951, un stage international d'archives est organisé aux Archives nationales sous la direction de l'un de ses archivistes. En 1956, les archivistes municipaux sont admis à suivre ce stage³⁶. Ces stages permettent également à des conservateurs de musées ou de bibliothèques ayant des archives municipales à leur charge de se perfectionner³⁷. Des formations existent également auprès de l'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés, au sein des centres de formation des personnels communaux ou des archives départementales³⁸.

Avec l'enquête menée en 1977 par l'Association des archivistes français auprès de 56 archivistes municipaux membres (soit 58% d'entre eux), on constate qu'une majorité (36) est titulaire d'un diplôme universitaire dont 9 archivistes-paléographes, 7 titulaires d'un D. U. T. de documentaliste, deux titulaires d'un Certificat d'aptitude aux fonctions de

34. Marcel Baudot, art. cit., p. 150.

35. Arrêté du 17 juillet 1969 publié au *Journal officiel* du 30 juillet 1969.

36. Simone Rumeau, « Le personnel des archives de villes », *op. cit.*, p 15.

37. Simone Rumeau, « Le personnel des archives communales », *op. cit.*, p. 183.

38. Catherine Laurent, « Les archives communales aujourd'hui », direction des Archives de France, sous la dir. de, *L'archiviste dans la cité (actes du premier colloque des archivistes communaux, Grenoble 18 et 19 mai 1983)*, Paris, Archives nationales, 1984, p. 9-18, p. 10.

bibliothécaire, un titulaire d'une licence d'histoire et d'une licence d'archivistique³⁹. La licence d'archivistique de l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse est la plus ancienne formation universitaire aux métiers des archives et a été créée en 1976. Cette formation et celles qui ouvrirent ensuite à partir des années 1990 fournissent de nombreux responsables d'archives municipales. Catherine Laurent observe déjà ce changement s'amorcer en 1983 :

A noter cependant un fait d'importance : l'arrivée d'archivistes titulaires d'une licence des techniques d'archives et de documentation, délivrée par la Faculté des Lettres de Mulhouse. Ajoutés à la quinzaine de chartistes archivistes communaux, ils constituent un groupe compétent formé à l'archivistique⁴⁰.

La problématique de la formation est également prise en compte au sein de l'Association des archivistes français. Ainsi en 1979 la section des archivistes municipaux présente un projet de programme de formation avec le Centre de formation des personnels communaux⁴¹. Cette section a aussi permis la reconnaissance officielle de la licence archivistique de Mulhouse comme diplôme permettant d'accéder à un poste d'archiviste de deuxième catégorie⁴².

Les archivistes municipaux se posent aussi la question de la formation de leurs subalternes. On constate avec regret que la mutation aux archives est utilisée comme une mesure disciplinaire⁴³. Cette situation a pour conséquence d'amener dans les services d'archives un personnel difficile à former. De plus, à peine formés, ces agents sont souvent conduits à changer de service⁴⁴. Plus de dix ans après la création d'un statut de sous-archiviste, l'emploi de ce statut est encore très rare dans les villes et il n'existe pas de véritables structures de formation à ce niveau⁴⁵.

B. Des pratiques professionnelles diversifiées

Les activités des archivistes municipaux sont très variées, elles sont de par la taille

39. Monique Mestayer, « Le personnel des archives municipales », *op. cit.*, p. 157.

40. Catherine Laurent, art. cit., p. 10.

41. « Assemblée générale de l'Association des archivistes français (Besançon, Université, 31 mai et 1^{er} juin 1979) », *La Gazette des archives*, n°108, 1980, p. 60-67, p. 62.

42. *Ibid.*, p. 63.

43. Catherine Laurent, art. cit., p. 11.

44. Monique Mestayer, « Les archives des villes », Association des archivistes français, sous la dir. de, *Manuel d'archivistique. Théorie et pratique des archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1971, p. 346-353, p. 349.

45. Catherine Laurent, art. cit., p. 11.

réduite des archives municipales forcément plus diverses qu'en archives départementales, puisque le nombre d'employés n'y est jamais important, comme le prouve une enquête dont les résultats paraissent dans *La Gazette des archives* en 1970 :

Alors que certains dépôts d'archives urbaines présentent 4 000, 5 000, 6 000 mètres courants de rayonnages, voire davantage, dépassant le métrage de certains dépôts d'archives départementales, le nombre d'employés affectés à leurs archives ne dépasse jamais quatre personnes⁴⁶.

Seuls dans leur service dans la plupart des cas, les archivistes communaux sont à la fois au début et à la fin de la chaîne archivistique, du classement à la valorisation en passant par l'accueil en salle de lecture. On peut considérer, à l'instar de Monique Mestayer⁴⁷, que les activités des services d'archives se divisent en deux plans : le plan administratif et le plan culturel.

Le travail administratif consiste principalement à aider les services municipaux dans leurs besoins de fonctionnement. Les services d'archives ont pour mission principale d'accueillir les dossiers dont les services n'ont plus l'utilité. Ils contribuent ainsi à désengorger les étagères des administrations. Ils doivent prendre en charge ces dossiers, en assurer le classement, le stockage et la bonne indexation de façon à ce qu'ils puissent être facilement retrouvés. Il est aussi nécessaire d'établir des bordereaux de versement afin que les services versants puissent prendre connaissance de ce qu'ils ont versé aux archives, et déterminer en concertation la durée utile de conservation des différents documents. Ces activités traditionnelles des archives sont conditionnées par les manques auxquels doivent faire face les archivistes municipaux. Il s'agit d'insuffisances en personnel, en locaux ou encore en matériel. L'insuffisance en personnel revient à une insuffisance en temps, puisqu'un archiviste seul est moins efficace et travaille moins vite qu'un archiviste assisté. Comme nous l'avons vu plus haut, les services d'archives communaux n'excèdent jamais quatre employés en 1970. Cependant, si l'on fait un bond de quelques années, on constate tout de même que quelques gros services se sont constitués, en particulier à Marseille où l'on compte entre 18 et 20 personnes travaillant aux archives en 1978⁴⁸.

Les archives font aussi face à un manque de locaux mis à disposition. L'activité d'archivage est en effet par essence demandeuse d'espace. Il faut bien sûr installer les rayonnages d'archives mais aussi ménager un espace important pour le tri et le classement des

46. Marcel Baudot, art. cit., p. 151.

47. Monique Mestayer, « Le rôle de l'archiviste municipal », *op. cit.*, p. 175.

48. Françoise Durand-Evrard, art. cit., p. 43.

dossiers. Or, alors qu'après la Seconde Guerre mondiale les populations des villes s'accroissent très vite, le manque de locaux est parfois criant pour les services. C'est la situation vécue par Monique Mestayer, archiviste de la ville de Douai :

Comme partout, le problème de l'espace se pose avec d'autant plus d'acuité que certaines villes se développent rapidement et que la masse des archives devient donc considérable, alors que les locaux (quand ils existent), comme ceux de Douai conçus au siècle dernier, ne répondent plus au besoin du service⁴⁹.

Elle indique également que les villes sont moins riches que les départements et qu'elles ne peuvent que rarement faire construire de nouveaux dépôts « malgré l'aide de l'État ». Une aide de l'État qui ne va pas de soi puisque, comme le précise encore Monique Mestayer dans le *Manuel d'archivistique* paru en 1971 :

La Direction des Archives de France, malgré ses efforts, n'a pas la possibilité de verser des subventions pour la construction et l'équipement de nouveaux dépôts municipaux, contrairement à ce qui se fait pour les musées et les bibliothèques⁵⁰.

On nous explique que c'est le ministère de l'Intérieur qui devrait prendre en charge de telles subventions, comme c'est le cas pour les constructions de mairies par exemple, mais que les crédits ne le permettent quasiment jamais⁵¹. Des exceptions existent, ainsi que nous le prouve l'exemple d'une grande ville, Toulouse, où les archives ont obtenu de la municipalité, après la guerre, un local permettant « simultanément la réception des versements, leur tri, leur classement et les éliminations »⁵². Il est aussi nécessaire que les services d'archives puissent bénéficier d'un bureau et enfin d'une salle de lecture assez spacieuse pour accueillir les chercheurs (qui peuvent être nombreux) dans de bonnes conditions.

Le travail de l'archiviste nécessite aussi un matériel particulier. On considère les conditions des archivistes sur ce point comme « très inégales »⁵³ ou encore « modeste[s] »⁵⁴. Il faut naturellement des rayonnages pour entreposer les archives, mais aussi des meubles à fiches ou à plans. Certains de ces besoins peuvent être satisfaits par les services techniques (le chantier municipal par exemple). En outre, les archives ont accès aux équipements collectifs : « tous les services ont accès à l'imprimerie municipale, au service photographique et autre infrastructure de ce type »⁵⁵. Monique Mestayer note à ce

49. Monique Mestayer, « Le rôle de l'archiviste municipal », *op. cit.*, p. 175.

50. Monique Mestayer, « Les archives des villes », *op. cit.*, p. 351.

51. *Ibid.*, note p. 351.

52. Odon de Saint-Blanquat, « Le problème des versements dans les archives des grandes villes », *La Gazette des archives*, n°19, 1956, p. 31-39, p. 39.

53. Catherine Laurent, *art. cit.*, p. 12.

54. Monique Mestayer, « Les archives des villes », *op. cit.*, p. 352.

55. Catherine Laurent, *art. cit.*, p. 12.

sujet que les choses peuvent être moins évidentes lorsque les archives ne sont pas dans l'Hôtel de ville⁵⁶.

Les services d'archives municipaux ont également souvent la charge d'une activité dite de documentation ou d'information. Ces activités se développent après la guerre et apparaissent rapidement comme essentielles aux administrations. Les archivistes ne s'y trompent pas, comme le montre le discours de l'inspecteur général des Archives de France Charles Braibant, devant l'Union française des organismes de documentation, en 1948 :

À mon sens, il est possible, il est même souhaitable, que ce rôle « documentiste » de nos archivistes départementaux soit encore étendu. Ils pourraient, ils devraient être chargés de constituer des centres de documentation contemporaine, administrative et économique, qui font encore défaut dans nos préfectures. Cela me paraît d'autant plus nécessaire que les remarquables publications de documentation courante élaborées depuis la Libération par les services de l'Information et de l'Économie nationale, qui constituerait la matière de ces centres, restent le plus souvent inemployés, se perdent dans les préfectures.⁵⁷

Dans les municipalités, la tâche est sensiblement la même : optimiser l'emploi de l'information en la centralisant en un service et en la distribuant à bonne escient. Il peut s'agir d'une veille sur le *Journal Officiel* pour informer les services intéressés par telle ou telle évolution réglementaire, de la mise en place de fichiers thématiques, ou de l'établissement de revues de presse pour le cabinet du maire. Ces activités concernent progressivement une majorité de services (75% selon une enquête de 1982)⁵⁸. Les activités de documentation sont perçues au quotidien par les autres services et les autorités municipales, ce qui donne à l'archiviste une visibilité et une légitimité qui lui sont indispensables et lui font trop souvent défaut. Le risque est que les activités de documentation prennent le pas sur les autres activités des archives.

Une autre part importante des activités des archivistes municipaux relève du domaine culturel. Beaucoup d'archivistes communaux prennent très à cœur leur rôle d'acteurs culturels importants au sein des villes où ils exercent. Le moyen le plus courant et le plus utilisé est probablement celui des expositions. On le voit à travers la présentation du symposium des archivistes municipaux réuni à Narbonne en 1992, qui porte sur l'animation culturelle. On peut y lire que : « Les archivistes municipaux avaient en effet voulu illustrer le thème choisi en montrant ce qu'ils savaient faire : une exposition avait donc été

56. Monique Mestayer, « Les archives des villes », *op. cit.*, p. 352.

57. Charles Braibant, (discours) « Union française des organismes de documentation », *La Gazette des archives*, n°4, 1948, p. 11-14.

58. Catherine Laurent, art. cit., p. 13.

organisée »⁵⁹. Lors du même événement, un responsable de la formation archivistique à l'université de Haute-Alsace présente ce que sa formation propose en matière d'animation culturelle. On apprend ainsi qu'en licence le « cours d'animation culturelle concerne principalement la préparation d'une exposition, depuis le choix d'un sujet jusqu'à l'inauguration »⁶⁰. On constate donc la place de ces expositions réputées toucher un public assez important : une archiviste lyonnaise estime ainsi que ses expositions touchent 2% de la population dans une ville où l'offre est importante⁶¹. Si les archives sont nombreuses à organiser leurs propres expositions, elles participent aussi souvent à des expositions organisées par d'autres organismes. Les expositions sont aussi l'occasion pour les archivistes de participer à des actions en direction des classes⁶².

Selon une enquête de 1991, seuls 16 services d'archives municipales sur 240 répondants disposent de véritables services éducatifs⁶³. Il s'agit ici de services éducatifs au sens qu'y met leur initiateur Charles Braibant en 1950, alors qu'il est directeur général des Archives de France, c'est-à-dire un service composé d'enseignants mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale et placés sous la direction d'un archiviste. Ces 16 services d'archives bénéficient alors en général de 2 à 4 heures de décharge par semaine⁶⁴. Mais ce chiffre de 16 services ne doit pas masquer l'activité de nombreux autres où l'archiviste dirige lui-même les opérations. En plus des expositions, les actions pédagogiques des archives peuvent recouvrir plusieurs formes comme le note Catherine Laurent :

Les formules adoptées sont diverses : connaissance des archives avec visite du service lui-même ou présentation par diaporama, travaux pratiques sur des documents originaux, diffusion de dossiers pédagogiques sur différents thèmes, participation des Archives à des concours lancés dans les écoles (l'Historien de demain, Concours de la Résistance, initiatives locales, etc.)⁶⁵.

Un autre public des archives se trouve au sein de l'université. Il appartient à l'archi-

59. « Présentation », *La Gazette des archives*, n°160 (« Archives municipales et animation culturelle (actes du symposium de la Section des archivistes municipaux de l'AAF, Narbonne, 5 et 6 mai 1992) »), 1993, p. 9-10, p. 10.
60. Paul Delsalle, « La formation des archivistes municipaux à l'animation culturelle », *La Gazette des archives*, n°160 (« Archives municipales et animation culturelle (actes du symposium de la Section des archivistes municipaux de l'AAF, Narbonne, 5 et 6 mai 1992) »), 1993, p. 47-51, p. 47.
61. Jeanne-Marie Dureau, « La participation des archives municipales à l'animation culturelle dans la ville », *La Gazette des archives*, n°160 (« Archives municipales et animation culturelle (actes du symposium de la Section des archivistes municipaux de l'AAF, Narbonne, 5 et 6 mai 1992) »), 1993, p. 20-26, p. 21.
62. Monique Mestayer, « Le rôle de l'archiviste municipal », *op. cit.*, p. 179.
63. Claudine Roubeau, « Les services éducatifs des archives municipales », *La Gazette des archives*, n°160 (« Archives municipales et animation culturelle (actes du symposium de la Section des archivistes municipaux de l'AAF, Narbonne, 5 et 6 mai 1992) »), 1993, p. 67-73, p. 67.
64. *Ibid.*, p. 73.
65. Catherine Laurent, *art. cit.*, p. 14.

viste d'entretenir de bonnes relations avec les chercheurs. Plusieurs paramètres entrent alors en ligne de compte : la proximité d'une université, l'intérêt des chercheurs pour l'histoire locale et les fonds se trouvant aux archives, la connaissance de ces fonds que possède l'archiviste. De ce dernier paramètre dépend aussi l'arrivée de jeunes chercheurs préparant un mémoire de maîtrise ou une thèse : l'arrivée de ces lecteurs peut être très intéressante pour l'archiviste, qui peut participer au choix des sujets et éventuellement enrichir la bibliothèque du service des travaux effectués. Certains archivistes ont également une activité d'enseignement à l'université en qualité de professeur ou de maître assistant⁶⁶.

Un autre aspect très important du rayonnement culturel des archivistes municipaux s'exprime dans la participation à diverses associations locales, en particulier celles que l'on nomme les sociétés savantes. Dans un article de 1960, Jean Quéguiner évoque les résultats d'une étude menée auprès des seuls archivistes départementaux au sujet de leurs relations avec les sociétés savantes : « il apparaît qu'un archiviste départemental prend part en moyenne à l'administration de deux sociétés savantes »⁶⁷. L'engagement des archivistes dans les sociétés savantes est important, ils en sont non seulement membres mais ils y occupent souvent des postes clefs : président, secrétaire, trésorier, etc. Dans un article de 1949⁶⁸, le président de l'Association des archivistes français Henri Waquet exhorte ses collègues de s'investir dans les sociétés savantes dont il déplore le déclin. Il voit la participation à ces sociétés comme faisant partie de la mission de service public des archivistes. De plus, le siège de la société savante locale peut se trouver aux archives, ce qui permet au service de conserver la documentation liée à son activité⁶⁹. Dans un même ordre d'idée, on notera l'intérêt qu'il y a à être proche de ces érudits locaux, ce qui peut permettre d'encourager des dons de leur part. Enfin, les revues de ces sociétés savantes sont un moyen pour l'archiviste d'exposer ses propres travaux. D'autres associations peuvent être de bons partenaires pour faire participer les archives à la vie culturelle de la cité, comme par exemple les syndicats d'initiative. On peut d'ailleurs noter que l'archiviste dans lequel on voit un relais culturel est souvent le fonctionnaire chargé d'organiser les fêtes, les réceptions, voire le tourisme et la mise en valeur des sites historiques⁷⁰.

66. Monique Mestayer, « Le personnel des archives municipales », *op. cit.*, p. 161.

67. Jean Quéguiner, « L'archiviste et les sociétés savantes », *La Gazette des archives*, n°29, 1960, p. 63-68, p. 65.

68. Henri Waquet, « Le "mot du président" : sauvez nos sociétés savantes », *La Gazette des archives*, n°5, 1949, p. 1-2.

69. Monique Mestayer, « Le rôle de l'archiviste municipal », *op. cit.*, p. 181.

70. Monique Mestayer, « Les archives des villes », *op. cit.*, p. 347.

Pour permettre de donner aux archives un rôle de premier plan, Monique Mestayer insiste beaucoup sur l'attitude de l'archiviste qui se doit d'agir sur le plan culturel en s'appuyant sur les forces existantes :

L'archiviste seul ne peut pas rayonner loin de son dépôt, mais au contraire, s'il fait de celui-ci le centre de la recherche historique locale, s'il trouve des gens disposés à travailler en commun, il lui est alors facile de prendre des initiatives de toutes sortes, et nombreux sont les archivistes de grandes villes qui ont déjà entrepris des réalisations très intéressantes⁷¹.

Ainsi l'archiviste municipal doit sortir de l'isolement et s'intégrer dans un réseau local. Il est aussi victime d'isolement sur le plan professionnel, au moins au début de la période.

C. La prise en compte des archivistes municipaux au sein de l'Association des archivistes français

L'Association des archivistes français est fondée en 1904. Elle rassemble alors la plupart des archivistes en poste. En plus de leur métier d'archivistes départementaux ou d'archivistes aux Archives nationales, ils ont en commun d'avoir suivi leur formation à l'École des chartes. On parle d'ailleurs de « club chartiste » pour décrire l'association jusque dans les années 1970, dans deux articles consacrés à son histoire à l'occasion des soixante-quinzième⁷² et centième⁷³ anniversaires de l'AAF.

Si le vrai tournant s'opère à la fin des années 1960, on observe avant cela quelques signes d'une plus grande intégration des archives municipales dans l'association. Certains chartistes directeurs d'archives municipales passent par l'association, comme on l'a vu avec Armance Royer à Nice qui demande de meilleures conditions statutaires en 1947⁷⁴. Dans le premier numéro de *La Gazette des archives* (périodique de l'AAF) de l'année 1956, on trouve le compte rendu de l'assemblée générale du 8 novembre 1955. En conclusion de cette assemblée générale, le président Pierre Piétresson de Saint-Aubin, archiviste du Nord et des archives municipales de Lille⁷⁵, se félicite que les archivistes municipaux soient venus « en plus

71. Monique Mestayer, « Le rôle de l'archiviste municipal », *op. cit.*, p. 182.

72. Étienne Taillemite, « L'association des archivistes français », *La Gazette des archives*, n°106, 1979, p. 151-163, p. 152.

73. Élisabeth Verry, Jean Le Pottier, « L'association des archivistes français, une histoire centenaire », *La Gazette des archives*, n°195, 2004, p. 9-22, p. 20.

74. « Assemblée générale du 13 mai 1947 », *La Gazette des archives*, n°2, 1947, p. 8-11, p. 10.

75. René Robinet « Pierre Piétresson de Saint-Aubin (1895-1981) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 140, n°2, 1982, p. 357-359, p. 359.

grand nombre que d'habitude cette année »⁷⁶. Cette augmentation reste à relativiser. En effet, dix ans plus tard, on compte au congrès des archivistes français où se tient l'assemblée générale de l'AAF « la presque totalité de nos confrères des Archives nationales et départementales, ainsi qu'une quinzaine d'archivistes municipaux et plusieurs confrères des ministères »⁷⁷. Ces « confrères » sont les chartistes qui constituent le personnel scientifique des Archives nationales et départementales, on peut estimer qu'ils sont au moins une centaine⁷⁸, les archivistes municipaux sont donc encore largement minoritaires en 1965.

On observe tout de même une vague d'intérêt pour les archives municipales au milieu des années 1950. Dans le numéro 19 de *La Gazette des archives* de 1956, quatre articles portent sur les archives communales pour un total de trente pages : c'est tout à fait inédit. Les auteurs de ces articles sont Simone Rumeau, Michel Duchein, Marcel Baudot et Odon de Saint-Blanquat. Les trois premiers font partie de la direction des Archives de France et le quatrième est l'archiviste de la ville de Toulouse. La direction se sert donc de l'organe de l'association pour promouvoir les archives municipales. Il faut ici souligner que l'association et la direction sont très liées et poursuivent les mêmes buts dans l'intérêt des archives. Ce sont les mêmes personnes qui bien souvent travaillent à la direction des Archives de France et animent bénévolement l'association. Michel Duchein, par exemple, entre en 1950 à la direction et y fait toute sa carrière jusqu'à devenir inspecteur général en 1978, il est aussi rédacteur en chef de la gazette de *La Gazette des archives* de 1957 à 1976⁷⁹. Ces liens font d'ailleurs débat au sein de l'association, provoquant le départ de la présidente Françoise Poirier-Coutansais en mars 1973⁸⁰. L'attention portée aux archives municipales par la direction des Archives de France est à mettre en lien avec la création des archives municipales de première et deuxième catégories qui se mettent en place dans les années 1950.

Après ce changement qui vient plutôt de la direction des Archives de France, on assiste à partir de la fin des années 1960 à un changement provenant de l'association et des archivistes municipaux eux-mêmes. On voit par exemple une réunion d'archivistes municipaux pendant le congrès de 1965 sous la présidence du vice-président de l'association Odon de

76. « Assemblée générale du 8 novembre 1955 », *La Gazette des archives*, n°19, 1956, p. 69-73, p. 73.

77. « Douzième congrès national des archivistes français (Paris-Blois, 7-9 octobre 1965) », *La Gazette des archives*, n°51, 1965, p. 263-264, p. 263.

78. Association des archivistes français, sous la dir. de, *Manuel d'archivistique. Théorie et pratique des archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1971, 806 p., p. 55.

79. « Michel Duchein : biographie professionnelle », *La Gazette des archives*, tables, 1992, p. 203.

80. Élisabeth Verry, Jean Le Pottier, art. cit., p. 18.

Saint-Blanquat⁸¹. Ce dernier est président de l'association entre 1967 et 1970, c'est le premier archiviste municipal à occuper cette fonction. C'est d'ailleurs parce qu'il est archiviste municipal que ses pairs l'ont porté à la présidence⁸². On a ici la preuve de l'intérêt des membres de l'association pour la question, sinon des archivistes municipaux, des archives municipales, dont les chefs des archives départementales ont la charge du contrôle scientifique. On sent un intérêt nouveau pour la question des archives municipales au début des années 1970 comme l'a très bien montré Damien Hamard dans le premier chapitre de sa thèse sur l'Association des archivistes français⁸³. Odon de Saint-Blanquat fait des archives municipales le thème de son second éditorial dans *La Gazette des archives*, qu'il conclut par ces mots, qui appellent à multiplier les contacts entre archivistes municipaux et départementaux :

Il convient que, tout en restant dans un cadre particulier, ayant ses règlements propres, les archivistes municipaux soient proches des archivistes départementaux. Un mode de recrutement plus homogène peut les y aider, mais surtout l'établissement de rapports réguliers, entraînant des échanges normaux, leur facilitera l'accomplissement des tâches qui leur incombent à l'égard de ces fonds d'archives sans cesse croissants et toujours plus importants, que forment les Archives municipales. Cette question me paraît intéresser l'ensemble des Archives de France.⁸⁴

On déclenche aussi en avril 1969 une campagne en direction des archivistes municipaux afin qu'ils rejoignent l'association⁸⁵. Au congrès de juin 1970 on compte « près de 50 archivistes municipaux »⁸⁶, leur nombre a donc triplé pour ce qui est de la présence à cet événement en seulement quelques années.

Il nous faut citer une autre personnalité qui a œuvré pour les archivistes municipaux aux sein de l'Association des archivistes français : il s'agit de Monique Mestayer, archiviste de Douai. Elle préside à partir à partir de 1976 la nouvelle section des archivistes municipaux, celle-ci a été créée suite à vingt-quatre adhésions nouvelles d'archivistes municipaux en trois ans⁸⁷. Elle est également élue vice-présidente de l'AAF cette année-là. Monique Mestayer an-

81. « Douzième congrès national des archivistes français (Paris-Blois, 7-9 octobre 1965) », *La Gazette des archives*, n°51, 1965, p. 263-264, p. 264.

82. Odon de Saint-Blanquat, « Le "Mot" du Président », *La Gazette des archives*, n°60, 1968, p. 9-12, p. 9.

83. Damien Hamard, *Des paléographes aux archivistes, l'Association des archivistes français au cœur des réseaux professionnels (1970-2010)*, thèse en archivistique, sous la direction de Patrice Marcilloux, Angers, université d'Angers, 2015 (non publiée), chapitre 1 : « Une profession en ses réseaux en 1970 » p. 16-71.

84. Odon de Saint-Blanquat, « Le "Mot" du Président », *op. cit.*, p. 12.

85. Damien Hamard, *op. cit.*, p. 41.

86. « Seizième congrès national des archivistes français (Paris 15-17 juin 1970) », *La Gazette des archives*, n°69, 1970, p. 125-126, p. 125.

87. « Assemblée générale de 1976 (Paris, Grand Palais, 5 novembre 1976) », *La Gazette des archives*, n°95, 1976, p. 256-260, p. 256.

nonce 25 nouvelles adhésions en 1977, portant le nombre d'adhérents archivistes municipaux à 97⁸⁸. On voit donc un intérêt nouveau des archivistes municipaux pour l'AAF. La section se dote également en 1977 d'une *Chronique des archives municipales* à paraître dans *La Gazette des archives*, équivalent de la *Chronique des archives départementales*. Cette fin des années 1970 marque un tournant, en effet en 1979 les non-chartistes sont aussi nombreux que les archivistes-paléographes au sein de l'association⁸⁹. Il ne s'agit pas que d'archivistes municipaux mais aussi de cadres intermédiaires des archives départementales comme les documentalistes-archivistes. Pour reprendre une expression utilisée par Élisabeth Verry et Jean Le Pottier : « Le "club chartiste" a vécu »⁹⁰.

Alors que l'association a structuré une profession constituée de professionnels isolés dans leurs communes respectives, les archivistes municipaux ont aussi changé l'organisation de l'AAF. À la suite de la constitution de la section des archivistes municipaux, d'autres sections se constituent, c'est toujours ainsi que l'AAF est organisée aujourd'hui⁹¹. La section des archivistes communaux, intercommunaux et itinérants est en 2016 la plus importante de l'association avec plus de 600 membres représentant plus d'un tiers de l'effectif total de l'association⁹².

D. Une profession mal considérée par les autorités municipales

C'est le constat que font les archivistes lorsqu'on leur demande d'évoquer leur image. Monique Mestayer dans un article de 1978 relatant une enquête rapporte quelques propos tenus par des archivistes municipaux dans leurs réponses au questionnaire :

88. « Assemblée générale de l'Association des archivistes français, 6 juin 1977 », *La Gazette des archives*, n°98, 1977, p. 173-178, p. 174.

89. Gildas Bernard, « Le "Mot" du Président », *La Gazette des archives*, n°104, 1979, p. 9.

90. Élisabeth Verry, Jean Le Pottier, art. cit., p. 20.

91. *Ibid.*

92. Katell Auguié, « Introduction », *La Gazette des archives*, n°244 (« Les mutations du métier d'archiviste et son environnement (actes du 11^e colloque des archivistes communaux et intercommunaux de Limoges, 4 et 5 juin 2015) »), 2016, p. 15-18, p. 16.

Le personnel considère l'archiviste comme celui qui travaille à la cave, comme quelqu'un d'utile mais de « spécial », comme relégué ; être envoyé aux archives (même temporairement) est ressenti par le personnel comme une « punition ». Les cadres considèrent l'archiviste soit comme leur égal, mais avec un salaire inférieur, soit comme celui qui accomplit un travail pas sérieux, soit comme un employé secondaire, relégué sous les combles, servant de dépotoir, éboueur débarrassant les bureaux ; le secrétaire général le tient pour un commis à sa disposition, sans rôle culturel ; parfois il n'y a pas de contact avec les autres cadres de la mairie qui se contentent d'envoyer leurs employés chercher les dossiers. Parfois le maire et les adjoints (sauf l'adjoint chargé des affaires culturelles) ignorent l'archiviste, qu'ils considèrent uniquement comme un technicien du rangement, parfois indispensable, mais avec lequel ils n'ont aucun contact ; souvent ils ne savent pas ce qu'est le service des archives, ni les services qu'il rend ou pourrait rendre à l'administration municipale. Certains ne sont jamais venus malgré les demandes.

Enfin il arrive que la population connaisse mal les archives, tant sur le plan administratif que culturel, à part les professeurs, les scolaires et les étudiants. Pour certains, les archives, ce sont « les vieux papiers »⁹³.

Plusieurs explications se dégagent pour mettre en lumière ce déficit d'image. Le fait de ne pas voir l'intérêt culturel et historique des archives peut, selon Max Querrien, s'expliquer par une difficulté d'appréhension des enjeux de la part des producteurs :

Les archives ne sont pas conservées dans le même but qui a motivé leur création et l'on imagine mal la permanence du support dans deux fonctions intellectuellement distinctes. Les producteurs ne perçoivent que le rôle pratique et momentané des documents et en ignorent l'intérêt historique et culturel potentiel. Ainsi s'expliquent les mauvaises conditions matérielles de conservation dans les bureaux et les destructions irréparables qu'elles entraînent⁹⁴.

Un aspect particulièrement important dans la vision du personnel politique est sans doute la « rentabilité électorale » des archives municipales qui peut sembler difficile à percevoir pour les maires⁹⁵. En effet, investir dans les archives sur le plan matériel ou humain n'est pas forcément une stratégie aussi payante que d'investir dans d'autres actions culturelles comme les spectacles, les fêtes, les bibliothèques ou les musées qui apparaissent comme plus « prestigieuses »⁹⁶. En outre, plus une collectivité territoriale est petite, plus ses agents travaillent directement avec les élus, ce qui a pour effet de réduire la marge de manœuvre des fonctionnaires.

Les archives municipales semblent mal considérées. Il nous faut revenir sur quelques points qui pourraient améliorer le constat d'une « méconnaissance certaine de la notion d'archives »⁹⁷. Plusieurs solutions sont envisagées pour que les archives soient

93. Monique Mestayer, « Le personnel des archives municipales », *op. cit.*, p. 162.

94. Max Querrien, *Pour une nouvelle politique du patrimoine, Rapport au ministre de la Culture*, Paris, La Documentation française, 1982, 134 p.

95. Monique Mestayer, « Les archives des villes », *op. cit.*, p. 351.

96. Catherine Laurent, *art. cit.*, p. 16.

97. *Ibid.*, p. 10.

mieux perçues. Pour Marcel Baudot, la solution est à chercher du côté du « patriotisme local »⁹⁸. Cet inspecteur général des Archives de France félicite quelques petites villes qui ont mis des moyens pour garantir leur patrimoine archivistique. En 1970 Yves Pérotin publie un article intitulé « Les archivistes et le mépris ». Pour lui le mépris est lié à la perception des archives et il propose, en plus d'une meilleure utilisation de l'informatique et d'un renouvellement de la formation, de se débarrasser du terme d'archiviste. Il propose ainsi mnénoriste, mémoriste ou recordiste⁹⁹. Cela dit, plus nombreux sont les archivistes municipaux qui plaident pour une action plus forte des Archives de France pour l'information des communes¹⁰⁰.

98. Marcel Baudot, art. cit., p. 153.

99. Yves Pérotin, « Les archivistes et le mépris », *La Gazette des archives*, n°68, 1970, p. 7-23, p. 19.

100. Monique Mestayer, « Les archives des villes », *op. cit.*, p. 353 ; Catherine Laurent, art. cit., p. 16.

Bibliographie

Bibliothèques municipales

BARNETT (Graham Keith), « La léthargie des bibliothèques municipales », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Vol. 4 : Les bibliothèques au XX^e siècle, 1914 – 1990*, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, 1992, p. 65-103.

BERNARD (Anne-Marie), *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985*, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, 1999, 324 p.

CAIN (Julien), « Introduction », *Cahier des bibliothèques de France*, n°2, 1954, p. 7-20.

RENOULT (Daniel), « Les formations et les métiers », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Vol. 4 : Les bibliothèques au XX^e siècle, 1914 – 1990*, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, 1992, p. 582-614.

RICHARD (Hélène), « Les bibliothèques municipales », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Vol. 4 : Les bibliothèques au XX^e siècle, 1914 – 1990*, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, 1992, p. 454-489.

RICHTER (Noë), « Histoire de la lecture publique en France », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n°1, 1977, p. 1-24.

Archives municipales

Direction des Archives de France, sous la dir. de, *L'archiviste dans la cité (actes du premier colloque des archivistes communaux, Grenoble 18 et 19 mai 1983)*, Paris, Archives nationales, 1984, 93 p.

« Présentation », *La Gazette des archives*, n°160 (« Archives municipales et animation culturelle (actes du symposium de la Section des archivistes municipaux de l'AAF, Narbonne, 5 et 6 mai 1992) »), 1993, p. 9-10.

AUGUIÉ (Katell), « Introduction », *La Gazette des archives*, n°244 (« Les mutations du métier d'archiviste et son environnement (actes du 11e colloque des archivistes communaux et intercommunaux de Limoges, 4 et 5 juin 2015) »), 2016, p. 15-18.

BAUDOT (Marcel), « Les archives des villes. », *La Gazette des archives*, n°70, 1970, p. 145-158.

Bernard (Gildas), « Le "Mot" du Président », *La Gazette des archives*, n°104, 1979, p. 9.

DELSALLE (Paul), « La formation des archivistes municipaux à l'animation culturelle », *La Gazette des archives*, n°160 (« Archives municipales et animation culturelle (actes du symposium de la Section des archivistes municipaux de l'AAF, Narbonne, 5 et 6 mai 1992) »), 1993, p. 47-51.

DUREAU (Jeanne-Marie), « La participation des archives municipales à l'animation culturelle dans la ville. », *La Gazette des archives*, n°160 (« Archives municipales et animation culturelle (actes du symposium de la Section des archivistes municipaux de l'AAF, Narbonne, 5 et 6 mai 1992) »), 1993, p. 20-26.

HAMARD (Damien), *Des paléographes aux archivistes, l'Association des archivistes français au cœur des réseaux professionnels (1970-2010)*, thèse en archivistique, sous la direction de Patrice Marcilloux, Angers, université d'Angers, 2015 (non publiée).

MESTAYER (Monique), « Le rôle de l'archiviste municipal », *La Gazette des archives*, n°31, 1960, p. 175-182.

MESTAYER (Monique), « Le personnel des archives municipales », *La Gazette des archives*, n°102, 1978, p. 155-165.

RAMIÈRE DE FORTANIER (Arnaud), « Résumé des débats de groupe des grandes villes », direction des Archives de France, sous la dir. de, *L'archiviste dans la cité (actes du premier colloque des archivistes communaux, Grenoble 18 et 19 mai 1983)*, Paris, Archives nationales, 1984, p. 52-55.

ROUBEAU (Claudine), « Les services éducatifs des archives municipales », *La Gazette des archives*, n°160 (« Archives municipales et animation culturelle (actes du symposium de la Section des archivistes municipaux de l'AAF, Narbonne, 5 et 6 mai 1992) »), 1993, p. 67-73.

RUMEAU (Simone), « Le personnel des archives des villes », *La Gazette des archives*, n°19, 1956, p. 10-15.

RUMEAU (Simone), « Le personnel des archives communales », *La Gazette des archives*, n°70, 1970, p. 181-188.

SAINT-BLANQUAT (Odon de), « Le problème des versements dans les archives des grandes villes », *La Gazette des archives*, n°19, 1956, p. 31-39.

SAINT-BLANQUAT (Odon de), « Le "Mot" du Président », *La Gazette des archives*, n°60, 1968, p. 9-12.

Sur les archives

Association des archivistes français, sous la dir. de, *Manuel d'archivistique. Théorie et pratique des archives publiques en France*, Paris, Archives nationales, 1971, 806 p.

« Michel Duchein : biographie professionnelle », *La Gazette des archives*, tables, 1992, p. 203.

BRAIBANT (Charles), (discours) « Union française des organismes de documentation », *La Gazette des archives*, n°4, 1948, p. 11-14.

PÉROTIN (Yves), « Les archivistes et le mépris », *La Gazette des archives*, n°68, 1970, p. 7-23.

QUÉGUINER (Jean), « L'archiviste et les sociétés savantes », *La Gazette des archives*, n°29, 1960, p. 63-68.

QUERRIEN (Max), *Pour une nouvelle politique du patrimoine, Rapport au ministre de la Culture*, Paris, La Documentation française, 1982, 134 p.

ROBINET (René), « Pierre Piétresson de Saint-Aubin (1895-1981) », Bibliothèque de l'École des chartes, t. 140, n°2, 1982, p. 357-359.

TAILLEMITE (Étienne), « L'association des archivistes français », *La Gazette des archives*, n°106, 1979, p. 151-163.

VERRY (Élisabeth), LE POTTIER (Jean), « L'association des archivistes français, une histoire centenaire », *La Gazette des archives*, n°195, 2004, p. 9-22.

WAQUET (Henri), « Le "mot du président" : sauvez nos sociétés savantes », *La Gazette des archives*, n°5, 1949, p. 1-2.

Sur Jean Foucher

ARLAUX Claire, *Une Amazone bretonne. Vefa de Saint-Pierre 1872-1967*, Spézet, Coop Breizh, 2000, 252 p.

AUDRAN (Quentin), *Les archivistes français et l'engagement, Henri Waquet, chartiste résistant*, mémoire de recherche en archivistique, sous la direction de Patrice Marcilloux, Angers, Université d'Angers, 2015, 81 p.

BELLANGER (Emmanuel), « L'École nationale d'administration municipale. Des "sans-grade" devenus secrétaires généraux. ». *Politix*, n°53, 2001, p. 145-171.

HAUCOURT (Geneviève d'), « Bibliothèque et archives municipales de Brest (1939-1945) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n°69, 1992, p. 365-379.

HENWOOD (Annie), « Petite histoire des archives brestoises », *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h.*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 433-443.

Le Goïc (Pierre), *Brest en reconstruction, Antimémoires d'une ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes et Centre de recherche bretonne et celtique, 2001, 351 p.

LOHOU, (Jean), « Hommage à Jean Foucher », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°171, 1996, p. 65-68.

QUEMENER (Hervé), « L'invité de la semaine : Jean Foucher, des archives à l'histoire du métier au violon d'Ingres », *Le Télégramme*, 10 mars 1976.

RIVIER (André), « Jean Foucher et Georges-Michel Thomas se veulent "les fureteurs du temps passé »», *Le Télégramme*, 6 novembre 1976.

Sources

Comptes rendus de réunions d'archivistes français

- « Assemblée générale du 13 mai 1947 », *La Gazette des archives*, n°2, 1947, p. 8-11.
- « Assemblée générale du 8 novembre 1955 », *La Gazette des archives*, n°19, 1956, p. 69-73.
- « Assemblée générale de 1976 (Paris, Grand Palais, 5 novembre 1976) », *La Gazette des archives*, n°95, 1976, p. 256-260.
- « Assemblée générale de l'Association des archivistes français, 6 juin 1977 », *La Gazette des archives*, n°98, 1977, p. 173-178.
- « Assemblé générale de l'association des archivistes français (Besançon, Université, 31 mai et 1er mais 1979) », *La Gazette des archives*, n°108, 1980, p. 60-67
- « Douzième congrès national des archivistes français (Paris-Blois, 7-9 octobre 1965) », *La Gazette des archives*, n°51, 1965, p. 263-264.
- « Seizième congrès national des archivistes français (Paris 15-17 juin 1970) », *La Gazette des archives*, n°69, 1970, p. 125-126.
- « Réunion des archivistes de l'Ouest tenue à Lamballe le 4 septembre 1962. », *La Gazette des archives*, supplément au n°44, « Le pré-archivage et l'avenir des archives. Réunions régionales d'archivistes tenues en 1963 sur le thème », 1964, p. 13-15.

Aux archives municipales de Brest

Une fiche biographique : **6 BIO**

Illustration de la page de couverture, Jean Foucher dans son bureau de l'hôtel de ville provisoire en 1960 : **2 Fi 05585**

Archives des archives municipales dont des rapports annuels dressés par Jean Foucher et une partie de la correspondance des archives (1941-1979) : **2 R 9**

Archives des archives municipales, correspondance partielle (1963-1967) : **2 R 10**

Archives des archives municipales, correspondance partielle (1955-1963) : **2 R 11**

Comptes rendus de réunions de commissions paritaires du personnel communal, de réunions intersyndicales et candidatures aux élections des commissions paritaires : **82 W 2** (1961-1973) et **21 W 2** (1972-1979)

Dossier concernant les archives y compris des dossiers du personnel : **58 W 1**

La délibération concernant l'attribution de son nom à une rue : **811 W 8**

Le dossier sur l'inauguration de la rue Jean Foucher provenant du cabinet du maire : **572 WB 26**

Le recensement de population de 1931 : **6 M 180**

Au service historique de la Défense de Brest

La correspondance du médecin général et érudit local Charles Laurent avec Jean Foucher : **17 S 42**

Le fonds du Comité brestois de documentation historique de la marine : **7 S 1-7** (une boîte)

Aux archives départementales du Finistère

La correspondance du directeur des archives départementales et ses rapports annuels : **1628 W 2** (rapports) et **1628 W 6** (correspondance)

Actes d'état civil utilisés dans le mémoire :

Archives municipales de Brest

Acte de naissance de Marie Aline Laouénan, 14 février 1891 : **5 E 98**

Acte de naissance d'Anna Marie Cann, 14 novembre 1894, Lambézellec : **1 E L102**

Acte de mariage d'Émile Emmanuel Morin et de Marie Aline Laouénan, 7 septembre 1908 : **6 E 114**

Acte de mariage de Maurice Georges Foucher et Anna Marie Cann, 10 juin 1913 : **2 E 129**

Acte de mariage de Georges Théogène Ambroise Marie Thudot et de Marie Aline Laouénan, 12 septembre 1925 : **2 E 155**

Acte de décès de Maurice Georges Foucher, 24 décembre 1928 : **3 E 354**.

Acte de mariage de Jean Foucher et Jane Pierrette Morin, 16 décembre 1939 : **2 E 183**.

Archives départementales du Finistère

Acte de naissance de Marie Françoise Josèphe Le Got, 3 mars 1871, Mespaul : **1 MI EC 179/4**

Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques (site de Bayonne)

Acte de naissance de Jean Foucher, 26 juillet 1918 : **4 E 189**

Archives de Paris

Acte de naissance de Maurice Georges Foucher, 13 janvier 1889, Paris XVe arrondissement : **4 E 7147**

Chez Maurice Foucher

Des articles et de la correspondance conservés par Jean Foucher, Maurice Foucher a rédigé un répertoire numérique détaillé à la pièce (216 documents répertoriés). Ces archives sont désignées comme « archives personnelles de Jean Foucher » dans le corps de ce mémoire.

Publications de Jean Foucher

Nous avons classé ces ouvrages et ces articles par ordre chronologique.

Brest son origine et son histoire, Brest, Ville de Brest, 1954, 14 p., avec Yves Jaouen.

« Autour de la visite de l'escadre anglaise de l'émir Abd-El-Kader [à Brest] en 1865. », *Cahiers de l'Iroise*, n°1, 1954, p. 18-23.

« Les premiers tramways brestois. », *Cahiers de l'Iroise*, n°4, 1954, p. 18-21.

« Petite histoire du sport brestois. », *Cahiers de l'Iroise*, n°6, 1955, p. 54-61.

« Notes sur la vie économique brestoise. », *Cahiers de l'Iroise*, n°6, 1955, p. 69-74.

« Le général Bernadotte à Landerneau. », *Cahiers de l'Iroise*, n°11, 1956, p. 51-52., avec Noël Spéranzé.

« La flotte écossaise à Brest en 1513 », *Cahiers de l'Iroise*, n°12, 1956, p. 50-51.

« Un romancière brestoise, Maryan. », *Cahiers de l'Iroise*, n°14, 1957, p. 12-14.

« Les quartiers de Brest. », *Cahiers de l'Iroise*, n°15, 1957, p. 54-55., avec Georges-Michel Thomas.

« Les quartiers de Brest. », *Cahiers de l'Iroise*, n°16, 1957, p. 60-61., avec Georges-Michel Thomas.

« Un "géant des mers" à Brest. », *Cahiers de l'Iroise*, n°17, 1958, p. 49-53.

« Le futur hôtel de ville de Brest. », *Cahiers de l'Iroise*, n°17, 1958, p. 57.

« L'amiral Réveillère. Ses origines. Sa mort. », *Cahiers de l'Iroise*, n°21, 1959, p. 18-20.

« Familles brestoises à l'île Maurice. », *Cahiers de l'Iroise*, n°21, 1959, p. 45.

« Un incident à Brest lors du 14 juillet 1886. », *Cahiers de l'Iroise*, n°23, 1959, p. 159-160.

Brest son origine et son histoire, Brest, Ville de Brest, 1954, 22 p., avec Yves Jaouen.

« Un peintre brestois, Étienne François Auguste Mayer. », *Cahiers de l'Iroise*, n°27, 1960, p. 166.

« Dans le passé brestois, une naissance illustre et mystérieuse... », *Cahiers de l'Iroise*, n°28, 1960, p. 224-225.

« Auguste Bouët et les premiers bateaux à vapeur de la rade. », *Cahiers de l'Iroise*, n°34, 1962, p. 72-75.

« Les fours à chaux de la rade de Brest. », *Cahiers de l'Iroise*, n°34, 1962, p. 110-111., avec Michel Floch et Auguste-Hervé Diszerbo.

« Dans le passé de Brest : la chapellenie des perdrix et les aumôniers du château de Brest ; les signaux de correspondance entre Brest et les batteries de la rade du goulet. », *Cahiers de l'Iroise*, n°38, 1963, p. 71-73.

« Une musicienne brestoise : Eudoxe Françoise Péan de la Roche-Jagu (1805-1871) », *Cahiers de l'Iroise*, n°43, 1964, p. 187-189.

« Le prince de Joinville à Brest (1834-1846) », *Cahiers de l'Iroise*, n°48, 1965, p. 251-255.

« Un brillant lycéen brestois : Auguste Dupouy », *Cahiers de l'Iroise*, n°57, 1968, p. 5-6.

Le vieux Brest et ses cartes postales, Brest, Éditions de la Cité, 1969, 180 p., avec Georges-Michel Thomas.

« Notes généalogiques sur la famille Guépratte. », *Cahiers de l'Iroise*, n°61, 1969, p. 41.

« Sané architecte naval. », *Cahiers de l'Iroise*, n°61, 1969, p. 76-78.

« Les prénoms révolutionnaires en Bretagne. », *Cahiers de l'Iroise*, n°64, 1969, p. 273.

« La vente d'une prise anglaise à Plouguerneau en 1801. », *Cahiers de l'Iroise*, n°67, 1970, p. 161-162.

« Le fort des Fédérés à Brest. », *Cahiers de l'Iroise*, n°68, 1970, p. 230-231.

Historique de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Brest : 1821-1971, Brest, Caisse d'Épargne, 1971, 189 p., avec Georges-Michel Thomas.

« Archives et télévision : l'expérience de Brest. », *La Gazette des archives*, n°73, 1971, p. 103-104.

« La mère Capote », *Cahiers de l'Iroise*, n°73, 1972, p. 10.

« Le général Le Flô (1804-1887) », *Cahiers de l'Iroise*, n°75, 1972, p. 151-155.

Brest à la belle époque, Bruxelles, Éditions Libro-sciences, 1973, 119 p., avec Georges-Michel Thomas.

« Le lesnevien Auguste Marion, bibliothécaire à Brest. », *Cahiers de l'Iroise*, n°79, 1973, p. 170.

« Les tailleurs de pierre de l'Hôpital-Camfrout à "La Belle Époque". », *Cahiers de l'Iroise*, n°80, 1973, p. 249.

« Les déportés de la Commune morts en rade de Brest. », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, n°102, 1974, p. 155-171., avec Georges-Michel Thomas.

« La famille Torrec de Bassemaison. », *Cahiers de l'Iroise*, n°81, 1974, p. 56-57., avec Georges-Michel Thomas.

« Troubles dans les Montagnes noires. Spézet. », *Cahiers de l'Iroise*, n°84, 1974, p. 190-192.

La vie à Brest, 1848-1948, t. I : *Les événements*, Rennes, Éditions de la Cité, 1975, 229 p., avec Georges-Michel Thomas.

« Auguste Jugelet, peintre de la Marine. », *Cahiers de l'Iroise*, n°87, 1975, p. 168-169., avec Charles Laurent.

« Brest : le passé », *Techniques et sciences municipales*, année 70, n°10, 1975, p. 430-433.

La vie à Brest, 1848-1948, t. II : *La vie quotidienne*, Rennes, Éditions de la Cité, 1976, 217 p., avec Georges-Michel Thomas.

« Figure de Recouvrance : le père Froc (1859-1932) », *Cahiers de l'Iroise*, n°92, 1976, p. 224.

« Guillemard, de qui Fréron disait : "On croit lire Corneille lorsque Corneille écrit bien." », *Cahiers de l'Iroise*, n°95, 1977, p. 170.

« De l'influence du théâtre romantique sur la formation des patronymes brestois. », *Cahiers de l'Iroise*, n°97, 1978, p. 34.

« Numérotage des immeubles. », *Cahiers de l'Iroise*, n°97, 1978, p. 34.

« Un artiste brestois et lesnevien : Charles Corcuff (1872-1953). », *Cahiers de l'Iroise*, n°99, 1978, p. 153-154.

« Le photographe brestois Émile Mage. », *Cahiers de l'Iroise*, n°110, 1981, p. 108.

« Sur les anciens manoirs de Lambézellec. », *Cahiers de l'Iroise*, n°113, 1982, p. 13-17., avec Georges-Michel Thomas.

Tibidy, Brest, paroisse Saint-Louis, 1983, 12 p.

« Disdéri et son épouse : premiers photographes brestois », *Cahiers de l'Iroise*, n°122, 1984, p. 59-62.

« Ker-Stears et ses hôtes. », *Cahiers de l'Iroise*, n°146, 1990, p. 74-78.

« Le Bindy, port charbonnier ? », *Cahiers de l'Iroise*, n°150, 1991, p. 64.

Instrument de recherche

Série 2 S : inventaire du fonds Langeron, papiers du Gouverneur militaire de Brest : 1776 – 1789, Brest, archives municipales de la Ville de Brest, 76 p.

Sur le site gallica.fr

L'émission de la télévision scolaire sur les archives de Brest à laquelle a participé Jean Fouché est disponible en ligne :

Claude Reboul (réalisation), *Brest et ses archives*, 1970, [en ligne], disponible sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1320055d?rk=21459;2#> (consulté le 2 mars 2019).

Entretiens

Un entretien de 49 minutes avec Maurice Foucher, fils de Jean Foucher, réalisé le 9 mai 2018, inventaire chrono-thématique. Annexe 1 p. 56.

Un entretien de 33 minutes avec Alain Boulaire, ancien étudiant de Jean Foucher et ami de Maurice Foucher, réalisé le 16 mai 2018, inventaire chrono-thématique. Annexe 2 p. 58.

Partie 2 : Jean Foucher : du garçon de bibliothèque à l'archiviste érudit

Jean Foucher est archiviste municipal de Brest de 1942 à 1978. Il a eu une carrière couronnée de succès et a développé son service. Nous nous attacherons à décrire sa carrière ses activités d'archiviste mais aussi les engagements qu'il a porté au long de sa vie.

I. Itinéraire d'un archiviste non chartiste

Originaire d'un milieu modeste et n'ayant pas fait de longues études Jean Foucher obtient le statut d'archiviste de première catégorie à la fin de sa carrière. Nous reviendrons dans cette partie sur ce parcours particulier à travers quelques étapes de sa vie et de sa carrière.

A. Jeunesse et origines de Jean Foucher

Jean Foucher est né à Ciboure dans les Basses-Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques) le 26 juillet 1918, sa famille réside dans cette ville où son père est mobilisé¹⁰¹. Ce dernier, Maurice Foucher, est un employé des P.T.T.¹⁰² d'origine parisienne et populaire puisque son père était employé de commerce et sa mère mécanicienne¹⁰³. La mère de Jean Foucher, Anna Marie Cann naît en 1894 à Lambézellec près de Brest (la commune est rattachée à Brest après la Seconde Guerre mondiale). Sa famille est originaire du Nord-Finistère et des environs de Brest en ce qui concerne le côté paternel. Elle a un grand-père instituteur du côté maternel¹⁰⁴. Ses origines sont caractéristiques de ce que l'on s'imagine du Brest de cette époque : son père est retraité de la marine, son acte de naissance mentionne un grand-oncle « journalier au port » (comprendre ouvrier d'État à l'arsenal) et un oncle culti-

101. Acte de naissance de Jean Foucher, 26 juillet 1918, archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, site de Bayonne, 4 E 189.

102. « télégraphiste » au moment de son mariage, puis « commis principal » au moment de son décès : Acte de mariage de Maurice Georges Foucher et Anna Marie Cann, 10 juin 1913, archives municipales de Brest, 2 E 129 ; Acte de décès Maurice Georges Foucher, archives municipales de Brest, 24 décembre 1928, 3 E 354.

103. Acte de naissance de Maurice Georges Foucher, archives de Paris, 13 janvier 1889, Paris XV^e arrondissement, 4 E 7147.

104. Selon l'acte de naissance de sa mère : Acte de naissance de Marie Françoise Josèphe Le Got, 3 mars 1871, Mespaul, archives départementales du Finistère, 1 MI EC 179/4.

vateur¹⁰⁵.

Jean Foucher perd son père alors qu'il n'a que dix ans, sa mère rejoint elle aussi les P.T.T.¹⁰⁶. Pendant sa jeunesse, il est aux éclaireurs de France comme scout puis comme guide¹⁰⁷. Il garda toute sa vie un fort attachement pour cette organisation. Jean Foucher obtient son certificat d'études mais ne poursuit pas sa scolarité¹⁰⁸. Il devient lui même auxiliaire des P.T.T. de juin 1937 à septembre 1938¹⁰⁹. Cela lui permet d'être affecté aux télécommunications lorsqu'il entre dans la marine. Il exerce comme télégraphiste au ministère de la Marine à Paris sur des machines utilisant le code Baudot¹¹⁰. Il se marie à Brest avec Jane Morin, le 16 décembre 1939. Sa femme est issue d'une famille d'ouvriers d'État, en effet son père et ses deux grands-pères sont ouvriers à l'arsenal¹¹¹. Mais la mère de Jane Morin, Marie se remarie en 1925 avec un sous-officier de la Marine¹¹², elle devient par la suite commerçante. Le recensement de 1931 indique qu'elle tient un comptoir de soldes et que le ménage dispose d'une domestique¹¹³.

En janvier 1941, Jean Foucher entre à la bibliothèque municipale comme auxiliaire de bureau¹¹⁴. De ce premier événement déterminant pour la suite de la vie de Jean Foucher, nous ne savons pas grand grand-chose. Comme on l'a vu, Jean Foucher compte de nombreux fonctionnaires dans sa famille et il l'a lui même été avant son service militaire. On notera aussi, sans pouvoir en tirer de conclusion définitive, qu'il a un oncle (veuf de sa tante) qui est chef de bureau à la mairie de Brest. Cet oncle, Jules Joubin est aussi un de ses témoins de mariage¹¹⁵.

105. Acte de naissance d'Anna Marie Cann, 14 novembre 1894, Lambézellec, archives municipales de Brest, 1 E L102.

106. Acte de mariage de Jean Foucher et Jane Pierrette Morin, 16 décembre 1939, archives municipales de Brest, 2 E 183.

107. Maurice Foucher, entretien mené par Nathan Pellois le 9 mai 2018. Annexe 1 p. 56.

108. *Ibid.*

109. Attestation du directeur des postes du Finistère, 18 juin 1953, archives municipales de Brest, 58 W 1.

110. Maurice Foucher, entretien mené par Nathan Pellois le 9 mai 2018. Annexe 1 p. 56.

111. Acte de Mariage d'Émile Emmanuel Morin et Marie Aline Laouénan, 7 septembre 1908, archives municipales de Brest, 6 E 114.

Acte de naissance de Marie Aline Laouénan, 14 février 1891, archives municipales de Brest, 5 E 98.

112. Acte de mariage de Georges Théogène Ambroise Marie Thudot et Marie Aline Laouénan, 12 septembre 1925, archives municipales de Brest, 2 E 155.

113. Recensement de population de 1931, archives municipales de Brest, 6 M 180.

114. Jean Lohou, « Hommage à Jean Foucher », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°171, 1996, p. 65-68, p. 65.

115. Acte de mariage de Jean Foucher et Jane Pierrette Morin, 16 décembre 1939, archives municipales de Brest, 2 E 183.

B. Début de carrière pendant la Seconde Guerre mondiale

Depuis 1900, les archives et la bibliothèque de Brest sont confiées à une même personne, le bibliothécaire-archiviste, ce qui a pour conséquence de faire passer les archives au second plan¹¹⁶. Depuis 1939, la bibliothécaire-archiviste est Geneviève d'Haucourt, une archiviste-paléographe. Avec le directeur des archives départementales du Finistère Henri Waquet, emprisonné à Quimper, Geneviève d'Haucourt met en place un plan d'évacuation des archives¹¹⁷. La ville subit en effet de nombreux bombardements, dont un le 4 juillet 1941 qui provoque un incendie dans la bibliothèque et détruit le précieux fonds de l'Amirauté du Léon. L'employé Dupont chargé des archives ayant été nommé chef de bureau, Jean Foucher assume les fonctions d'aide-archiviste à partir d'avril 1942, tout en gardant son salaire d'auxiliaire¹¹⁸. C'est donc auprès de la chartiste Geneviève d'Haucourt que Jean Foucher reçoit sa première formation en matière d'archives. La bibliothécaire-archiviste est nommée à Nantes en avril 1943 et n'est pas remplacée.

En mars 1943, les fonds de la ville sont évacués au manoir de Ménez Kam dans la commune de Spézet qui est située au centre-est du Finistère dans les montagnes Noires. Le choix de cet emplacement éloigné de Brest est le résultat des directives allemandes qui ne veulent pas qu'un tel dépôt soit mis en place en zone côtière interdite. Jean Foucher s'installe alors dans cette maison avec sa famille. Les archives sont conservées dans la chapelle. Le manoir de Ménez Kam est la propriété de la comtesse Vefa de Saint-Pierre, laquelle doit quitter, en novembre 1943, la maison où elle vit avec sa sœur à Saint-Brieuc (suite à sa réquisition par l'occupant) et venir cohabiter avec les Foucher¹¹⁹. Jean Foucher peut, à Spézet, se consacrer uniquement aux archives et ainsi amorcer un classement long-temps laissé à l'abandon. Le directeur des archives du Finistère ne se trompe d'ailleurs pas sur les qualités du nouveau préposé aux archives dont il note le dévouement¹²⁰. Jean Fou-

116. Annie Henwood, « Petite histoire des archives brestoises », *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h.*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 433-443, p. 439.

117. « Bibliothèque et archives municipales de Brest (1939-1945) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n°69, 1992, p. 365-379, p. 375.

118. Lettre de Jean Foucher à Lucien Lecaude archiviste du Havre, 17 février 1951, archives municipales de Brest. 2 R 9.

119. Claire Arlaux, *Une Amazone bretonne. Vefa de Saint-Pierre 1872-1967*, Spézet, Coop Breizh, 2000, 252 p., p. 203.

120. Rapport pour l'année 1943 de l'archiviste Louis Rousseau au préfet du Finistère, archives départementales du Finistère. 1628 W 2

cher travaille dès 1943 avec Delourmel, ancien archiviste de Brest, pour l'aider dans ses recherches historiques¹²¹.

Le nouvel archiviste profite de sa liaison téléphonique avec Brest¹²², et de sa machine à écrire¹²³ pour aider les maquisards locaux. Il évoque brièvement cette période dans un article de 1974 :

Ce rappel des anciennes luttes du passé ne doit pas nous faire oublier celles, encore toutes proches, que les « Cahiers de l'Iroise » nous ont contées. Spézet, premier maquis de Bretagne, eut durant plus d'un an une existence mouvementée sinon dangereuse. Les Spézetois n'ignoraient rien des activités du maquis et participèrent directement ou indirectement au vaste mouvement insurrectionnel. Près des Allemands, la réputation de la commune était très mauvaise. C'est ainsi que domicilié au manoir de Ménez-Kam où étaient repliées les archives municipales de Brest, j'eus à présenter, en gare de Châteaulin, ma carte d'identité à un feld-gendarme qui me la rendit en disant : « Spézet, tous terroristes ! ».

C'est à la même époque, un matin d'avril 1943, que je vis ce que je crois être les deux premiers maquisard installés dans la paroisse : [...] Je devais les rencontrer bien souvent par la suite mais dans des unités organisées.¹²⁴

Il est nommé secrétaire du comité local de Libération par les Spézetois. Cet engagement a d'ailleurs profité à son hôte qui était proche de membres du Parti National breton qui se sont compromis avec l'occupant. La comtesse craint que son manoir fasse les frais de l'épuration¹²⁵. Alors qu'il est par la suite décoré pour ses accomplissements littéraires ou académiques (ordre des Arts et des lettres et palmes académique), Jean Foucher refuse toute sa vie d'être décoré pour son action dans la Résistance.

Dans le manoir de Ménez Kam, Jean Foucher se familiarise avec son nouveau métier. Il répond aux demandes de l'administration ou de particuliers. Durant la guerre, il reçoit par exemple une demande du ministère de l'Information pour établir une notice historique sur Brest et de fournir des photographies de Brest avant les bombardements en vue de la diffusion « d'une série de brochures "Nos villes dans la tourmente" consacrées aux villes et ports bombardés par l'aviation anglo-américaine »¹²⁶. Il répond aussi à des de-

121. Lettre de Jean Foucher au secrétaire général de la ville de Brest, 16 septembre 1943, archives municipales de Brest. 2 R 9.

122. Claire Arlaux, *Une Amazone bretonne. Vefa de Saint-Pierre 1872-1967*, Spézet, Coop Breizh, 2000, 252 p., p. 205.

123. Maurice Foucher, entretien mené par Nathan Pellois le 9 mai 2018. Annexe 1 p. 56.

124. Jean Foucher, « Troubles dans les Montagnes noires. Spézet. », *Cahiers de l'Iroise*, n°84, 1974, p. 190-192, p. 192.

125. Claire Arlaux, *op. cit.*, p. 205.

126. Lettre du ministère de l'Information au maire de Brest, 10 décembre 1943, archives municipales de Brest. 2 R 9.

mandes de l'ingénieur de la ville. Ce sont encore des recherches généalogique comme celle effectuée pour un homme dénoncé comme juif qui veut obtenir la communication de l'acte de naissance de son grand-père¹²⁷.

La période de la guerre est difficile pour Jean Foucher, il lui faut sans cesse renouveler ses demandes aux autorités municipales pour avoir suffisamment de matériel ou même pour faire parvenir sa solde. Par son rôle de gardien des archives (et donc de la mémoire) de la ville de Brest pendant la guerre, Jean Foucher gagne la reconnaissance des Brestois¹²⁸. Cependant, les années qui suivent sont également particulièrement difficiles. Dans une ville détruite par les bombardements, l'archiviste de la ville a beaucoup de mal à obtenir les moyens nécessaires à la bonne conservation des archives.

C. Étapes d'une carrière aux archives de Brest

Alors qu'il a seul la responsabilité des archives dont il prend en charge le classement et qu'il répond aux demandes, son statut et son salaire restent ceux d'un auxiliaire de bureau. Ainsi, en 1945, fait-il une demande afin de ne plus avoir à prendre sur sa solde pour les dépenses ordinaires du service :

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir s'il ne serait pas possible à l'Administration municipale de me verser chaque mois une indemnité pour frais de bureau. Cette indemnité pourrait être prise sur le crédit alloué chaque année aux Archives Municipales.

Depuis que je suis à Spézet je n'ai pas touché de fournitures, je dois me débrouiller seul, de plus, les frais de correspondance sont à ma charge¹²⁹.

Jean Foucher reçoit une réponse favorable à cette demande, un crédit de 2000 franc étant prévu à cet effet¹³⁰. Alors que début 1946, le rapatriement des archives à Brest se précise, Jean Foucher demande à la municipalité s'il serait possible de lui trouver un logement. Ce à quoi la municipalité lui a répondu : « en ce qui concerne l'attribution éventuelle d'une baraque ou d'une maison préfabriquée, il vous appartient d'adresser une demande au service municipal du logement »¹³¹. À l'été 1946, Jean Foucher quitte son emploi d'archiviste municipal. Il exprime son souhait de superviser le transport des archives du château de Ménez

127. Lettre de Georges-Lucien Le Breton au maire de Brest, 27 mai 1943, archives municipales de Brest. 2 R 9.

128. Alain Boulaire, entretien mené par Nathan Pellois le 16 mai 2018. Annexe 2 p. 58.

129. Lettre de Jean Foucher au secrétaire général de la ville de Brest, 1^{er} février 1945, archives municipales de Brest. 2 R 9.

130. Lettre à Jean Foucher, s.d., archives municipales de Brest. 2 R 9.

131. Lettre du secrétaire général de la ville de Brest à Jean Foucher, 3 avril 1946, archives municipales de Brest. 2 R 9.

Kam avant son départ mais l'opération prend trop de retard ; il quitte son poste et Ménez Kam 1^{er} août 1946¹³². Jean Foucher travaille ainsi de août 1946 à mars 1947 dans un magasin de confection et de vente de postes de radio que possède son beau-frère à Brest. Son beau-frère lui a proposé cet emploi en raison de la faible solde que gagne Jean Foucher comme aide-archiviste. Cette expérience ne dure pas car Jean Foucher est, là aussi, assez mal payé et il est rétabli dans ses fonctions¹³³.

A la fin du mois de mars 1947, Jean Foucher reçoit sa lettre de réintégration dans laquelle le maire se réjouit de son retour¹³⁴. Le directeur des archives départementales Henri Waquet lui accorde lui aussi toute sa confiance. Dans la première lettre qu'il lui envoie après avoir appris la nouvelle de sa réintégration, il est question du retour des archives de Ménez Kam qui s'annonce enfin. Le directeur avait donné des consignes pour déterminer quelles archives prendre pour le premier chargement de Spézet à Brest mais, après avoir appris le retour de Jean Foucher aux archives, il lui fait entièrement confiance quant à la direction des opérations¹³⁵. Jean Foucher pourra souvent compter sur la confiance des archivistes professionnels que ce soit aux archives départementales ou aux archives de France. Henri Waquet, archiviste du Finistère de 1912 à 1951, défend beaucoup Jean Foucher auprès de la municipalité. On peut le voir par exemple dans une lettre de 1948 où il propose son aide pour obtenir plus de place pour les archives :

Je fais aussi le voeu que vos difficultés actuelles dans les archives s'atténuent et même qu'elles disparaissent. Si vous pensiez qu'une démarche directe de ma part – avec inspection et visite au maire – fût de nature à vous aider, je la ferais volontiers. Ah, si le maire avait raison et que les locaux furent vraiment tout à fait « provisoires » ! Mais ce provisoire se présente comme étant de ceux qui durent longtemps¹³⁶.

L'influence du directeur passe soit par des visites à Brest, soit par des courriers du préfet adressés au maire. Le préfet envoie par exemple une lettre au maire concernant la réorganisation des services municipaux¹³⁷. Dans cette réorganisation, il est prévu que le bibliothécaire prenne en charge la réception, le classement et les communications des archives

132. Lettre du maire de Brest au directeur des archives départementales du Finistère, 8 août 1946, archives municipales de Brest. 2 R 9.

133. Maurice Foucher, entretien mené par Nathan Pellois le 9 mai 2018. Annexe 1 p. 56.

134. Lettre du maire à Jean Foucher, 26 mars 1947, archives personnelles de Jean Foucher.

135. Lettre du directeur des archives départementales du Finistère à Jean Foucher, 2 avril 1947, archives municipales de Brest. 2 R 9.

136. Lettre du directeur des archives départementales du Finistère à Jean Foucher, 1^{er} janvier 1948, archives municipales de Brest. 2 R 9.

137. Lettre du préfet du Finistère au maire de Brest, 19 janvier 1949, archives municipales de Brest. 2 R 9.

modernes. Le préfet indique que l'archiviste en chef du département s'inquiète de cette nouvelle organisation et préconise qu'un poste soit spécialement dédié aux archives. Le principe de charger le bibliothécaire de la ville des archives avait souvent des conséquences déplorables pour les archives. L'estime d'Henri Waquet envers Jean Foucher peut peut-être s'expliquer par leur commun engagement dans la Résistance. À une toute autre échelle que ce que nous avons évoqué concernant Jean Foucher, Henri Waquet a été le correspondant du célèbre réseau du Musée de l'Homme dans le Finistère ce qui lui a valu plusieurs mois d'emprisonnement pendant la guerre¹³⁸.

La situation de Jean Foucher se régularise en 1951, année de sa titularisation comme employé de bibliothèque détaché aux archives¹³⁹. Mais il lui faut batailler pour obtenir cette reconnaissance de l'administration municipale. C'est encore une fois auprès du directeur Henri Waquet qu'il trouve un solide appui qu'illustre ces deux extraits de lettres envoyées à Jean Foucher :

Votre situation personnelle est un peu délicate, mais la justice semble exiger qu'à défaut de titres on tienne compte au moins des bons services remplis et de l'expérience acquise¹⁴⁰.

Pour être commis d'Archives ou même Sous-archiviste dans un dépôt d'Archives départementales, le baccalauréat n'est pas exigé. Comment pourrait-il l'être pour un poste analogue dans les archives d'une ville comme Brest ?

Dites moi à qui vous souhaiteriez que j'écrive ce que je pense à ce sujet¹⁴¹.

On voit aussi par ces lettres que le problème de Jean Foucher semble être le manque de diplôme. Il est en effet titulaire du seul certificat d'étude. Fin 1950, il est autorisé à présenter le concours de rédacteur, qu'il passe le 15 mars 1951 et qu'il obtient. Le maire le nomme rédacteur (ce qui sous-entend une augmentation d'indice) le 16 juillet 1951¹⁴². Jean Foucher continue, dans ce début des années 1950, à parfaire sa formation en suivant des cours par correspondance à l'École nationale d'administration municipale (ENAM). Cette école forme des cadres de l'administration municipale. L'école est associée à l'Université de Pa-

138. Quentin Audran, *Les archivistes français et l'engagement, Henri Waquet, chartiste résistant*, mémoire de recherche en archivistique, sous la direction de Patrice Marcilloux, Angers, Université d'Angers, 2015, 81 p.

139. Lettre de titularisation du maire de Brest à Jean Foucher, 10 janvier 1951, archives personnelles de Jean Foucher.

140. Lettre du directeur des archives départementales du Finistère à Jean Foucher, 20 janvier 1949, archives municipales de Brest. 2 R 9.

141. Lettre du directeur des archives départementales du Finistère à Jean Foucher, 23 septembre 1949, archives municipales de Brest. 2 R 9.

142. Extrait du registre des actes administratifs de la mairie de Brest, 16 juillet 1951, archives personnelles de Jean Foucher.

ris mais il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un baccalauréat pour en suivre les cours, il est même plutôt rare que ce soit le cas¹⁴³. On notera qu'en 1931 le secrétaire général de la mairie de Brest est président de l'influente association des anciens élève de l'ENAM et qu'en 1955 Brest a toujours pour secrétaire général un ancien de cette école. L'influence de l'école a été très importante à Brest¹⁴⁴. Après trois années studieuses (Maurice Foucher, son fils, se souvient de voir étudier son père chaque soir après dîner¹⁴⁵) de cours par correspondance, Jean Foucher réussit l'examen et sort diplômé de la section administrative de l'école en 1954¹⁴⁶.

En 1956, il participe au stage international d'archives aux Archives nationales qui est ouvert aux archivistes municipaux pour la première fois cette année-là¹⁴⁷. L'appui du directeur des Archives de France Charles Braibant n'y est sans doute pas étranger¹⁴⁸. Il y passe un mois et se voit opposer un refus du secrétaire général quant à la prolongation de son stage¹⁴⁹. Ce stage lui a beaucoup plu et lui a permis de lier des contacts au sein des archives de France et avec d'autres archivistes municipaux.

Comme nous l'avons vu dans la première partie, en 1954, des statuts d'archives de première et de deuxième catégories sont créés. Jean Foucher s'y intéresse très tôt puisqu'il demande dès mai 1954 à l'archiviste du Finistère s'il pense que Brest pourra être classée en deuxième catégorie¹⁵⁰. Le directeur des archives départementales lui demande d'attendre une décision du ministère¹⁵¹. Brest est en effet listée parmi les villes auxquelles il est conseillé de classer les fonds dans la deuxième catégorie. Jean Foucher continue d'œuvrer pour obtenir ce statut comme on le voit à travers un échange de lettres en 1958. Il fait intervenir à plusieurs reprises les Archives de France, dont le directeur a recommandé à la

143. Emmanuel Bellanger, « L'École nationale d'administration municipale. Des "sans-grade" devenus secrétaires généraux. », *Politix*, n°53, 2001, p. 145-171, p. 159.

144. *Ibid.*, p. 150.

145. Maurice Foucher, entretien mené par Nathan Pellois le 9 mai 2018. Annexe 1 p. 56.

146. Diplôme de l'École d'administration municipale, 16 mai 1954, archives personnelles de Jean Foucher.

147. Simone Rumeau, « Le personnel des archives de villes », *op. cit.*, p 15.

148. Lettre du directeur des Archives de France au maire de Brest, 9 août 1955, archives municipales de Brest, 2 R 11.

149. Lettre du secrétaire général de la ville de Brest à Jean Foucher, 30 janvier 1956, archives municipales de Brest. 2 R 9.

150. Lettre de Jean Foucher au directeur des archives départementales du Finistère, 26 mai 1954, archives personnelles de Jean Foucher.

151. Lettre du directeur des archives départementales du Finistère à Jean Foucher, 8 juin 1954, archives personnelles de Jean Foucher.

municipalité de créer ce poste d'archiviste¹⁵². La municipalité refuse cependant de nommer Jean Foucher archiviste de deuxième catégorie parce qu'il n'est pas titulaire du baccalauréat comme le préconise l'arrêté du 23 janvier 1954. Après avoir beaucoup bataillé et avec l'appui du directeur des archives départementales, de la direction des Archives de France et même du ministre des Affaires culturelles (si l'on en croit la délibération de nomination), Jean Foucher obtient d'être nommé archiviste de deuxième catégorie en 1961¹⁵³. Maurice Foucher dit que Jean Foucher a lié des amitiés aux Archives de France lors de son stage aux Archives nationales¹⁵⁴. Jean Foucher remercie d'ailleurs l'inspecteur des Archives de France Guy Dubosq pour le rôle qu'il a joué dans sa nomination¹⁵⁵, tout comme il remercie le directeur des archives départementales Jacques Charpy¹⁵⁶.

Dans les années 1973-1974, Jean Foucher obtient une ultime promotion avec le classement des archives en première catégorie. Ce changement de statut se fait avec beaucoup moins de difficultés que le précédent. Il peut une nouvelle fois compter sur l'appui des Archives de France¹⁵⁷. Le directeur lui explique en effet que, par dérogation, il peut devenir archiviste de première catégorie bien qu'il ne soit pas archiviste-paléographe. En 1974, le classement des archives en première catégorie est obtenu. La rapidité de la procédure par rapport à la précédente s'explique par la bienveillance de l'administration. On peut émettre l'hypothèse que la proximité de Jean Foucher avec le maire Eugène Berest, arrivé à cette fonction fin 1973, a favorisé une prise de position rapide quant à l'avenir des archives brestoises. Selon Maurice Foucher, les deux hommes entretiennent une relation « quasiment amicale »¹⁵⁸. Les raisons de ce classement sont néanmoins nombreuses, le secrétaire général adjoint en évoque plusieurs dans une note à ce sujet :

Le Service des Archives de la Ville des Brest est suffisamment important pour justifier un classement en 1^{re} catégorie ;

152. Lettre de l'inspecteur général des Archives de France à Jean Foucher, 6 octobre 1958, archives personnelles de Jean Foucher.

153. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal, 20 février 1961, archives personnelles de Jean Foucher.

154. Maurice Foucher, entretien mené par Nathan Pellois le 9 mai 2018. Annexe 1 p. 56.

155. Lettre de Jean Foucher à l'inspecteur général des Archives de France, 25 mars 1961, archives municipales de Brest, 2 R 11.

156. Lettre de Jean Foucher au directeur des archives départementales du Finistère, 25 mars 1961, archives municipales de Brest, 2 R 11.

157. Lettre du directeur des Archives de France à Jean Foucher, 13 décembre 1973, archives personnelles de Jean Foucher.

158. Maurice Foucher, entretien mené par Nathan Pellois le 9 mai 2018. Annexe 1 p. 56.

M. Foucher donne entièrement satisfaction dans l'exercice de ses fonctions ;

Lors de son départ et de son remplacement, il sera certainement plus facile de recruter un agent parfaitement compétent parmi les Archivistes de 1^{re} catégorie.

Le secrétaire général ajoute en bas de la note :

L'importance du service des Archives de la Ville et la manière de servir de M. Foucher, autant de raisons pour appuyer le dossier de façon très favorable¹⁵⁹.

L'importance du service est accrue par l'arrivée du collège universitaire puis de l'Université de Bretagne occidentale. C'est à l'envergure universitaire de la ville que Jean Foucher attribue le classement en première catégorie des archives brestoises¹⁶⁰.

Après une longue carrière, Jean Foucher prend sa retraite en 1978. La rue qui mène aux archives porte son nom depuis 2006.

159. Note du secrétaire général adjoint, 7 février 1974, archives municipales de Brest. 2 R 9.

160. Hervé Quemener, « L'invité de la semaine : Jean Foucher, des archives à l'histoire du métier au violon d'Ingres », *Le Télégramme*, 10 mars 1976.

II. L'évolution des pratiques de Jean Foucher

Nous verrons ici quelles étaient les tâches confiées à Jean Foucher mais aussi comment elles ont évoluées : très diverses et effectuées dans des conditions difficiles au début de sa carrière, plus scientifique et dans de meilleures conditions à la fin.

A. Le classement, une tâche essentielle souvent contrariée

Le classement des archives est au cœur du métier de l'archiviste ; lorsque Jean Foucher prend en charge les archives en 1942, il est face à une situation de retard considérable dans le classement. La bibliothécaire-archiviste de l'époque se félicite cependant des qualités du nouvel employé et espère qu'il pourra résorber le retard accumulé et doter les archives d'instruments de consultation « sous quelques années »¹⁶¹. De plus, le classement est retardé par une contrainte matérielle de premier ordre : il n'y a pas d'étagères au manoir de Ménez Kam où sont entreposées les archives. Jean Foucher explique ainsi au secrétaire général que les menuisiers des environs estiment que la distance qui les sépare de Ménez Kam est trop grande pour se déplacer avec leur matériel¹⁶². De plus, la place manque à Ménez Kam.

Le retour des archives à Brest se fait dans des conditions difficiles dans une ville détruite. La place manque ; les premières années, les archives sont installées dans des baraquements. Alors que les archives viennent d'être déménagées de Ménez Kam à Brest, Jean Foucher écrit au maire pour l'informer de difficultés imminentées :

J'attire votre attention sur l'exiguïté des locaux qui ont été attribués aux services Bibliothèque et archives. Il faut considérer que les fonds constitués ne sont pas des fonds morts, mais qu'ils sont susceptibles de s'augmenter. Pour les Archives cette augmentation va se faire sentir très rapidement si l'on songe que les bureaux n'ont pas effectué des versements depuis très longtemps¹⁶³.

Il ajoute dans cette même lettre que les archives ne sont pas toutes revenues de Ménez Kam et qu'il sera bientôt nécessaire de rassembler les archives communales des communes rattachées à Brest depuis 1945 : Lambézellec, Saint-Marc et Saint-Pierre-Quilbignon. En réalité, les archives de ces communes ne pourront être rapatriées et classées que bien des

161. La Bibliothécaire-archiviste de la ville de Brest au maire de Brest, 14 avril 1943, archives municipales de Brest. 2 R 9.

162. Lettre de Jean Foucher au secrétaire général de la ville de Brest, 16 septembre 1943, archives municipales de Brest. 2 R 9.

163. Lettre de Jean Foucher au maire de Brest, 18 avril 1947, archives municipales de Brest. 2 R 9.

années plus tard. Il indique aussi que locaux alloués aux archives sont humides, ce qui menace les archives à moyen terme. En 1950, les archives sont installées dans l'hôtel de ville (en baraques). Ces nouveaux locaux sont instantanément saturés par l'afflux de versements qui parviennent tous aux archives à ce moment-là¹⁶⁴. Les locaux précédemment occupés conservent néanmoins toujours des archives malgré leur humidité. En 1962, la situation s'améliore avec le déménagement des archives vers le dernier étage du nouvel hôtel de ville. Mais la satisfaction est de courte durée et l'administration décide en octobre 1962 de loger le service du personnel dans l'une des salles des archives¹⁶⁵. C'est à la fin des années 1960 que Brest devient une ville universitaire. Pour s'adapter à la nouvelle situation, les archives départementales décident d'implanter une annexe à Brest près des facultés. La municipalité de Brest s'associe à l'initiative et il est décidé que les archives municipales seront aussi installées dans ces nouveaux locaux. Le nouveau service est ouvert au public fin 1974 et inauguré en 1976¹⁶⁶. Le problème crucial de la place est réglé pour ce qui est de la fin de la carrière de Jean Foucher.

Le classement des archives est aussi rendu difficile par le nombre de tâches demandées au seul employé du service. Les demandes de personnels sont répétées très régulièrement notamment à l'occasion des rapports annuels d'activité. Le premier de ces rapports que nous ayons pu consulter (après celui de l'année 1942) est celui pour l'année 1952 : il y demande déjà plus de personnel¹⁶⁷. L'administration ne lui donnant pas les moyens qu'il demande, il écrit ceci au maire en 1957 :

Si, malheureusement je ne pouvais vous convaincre qu'il est urgent de donner au service des Archives les moyens, même élémentaires, d'existence, c'est que j'aurais failli à ma tâche. Dans ce cas je vous demanderai de bien vouloir envisager ma mutation dans un autre service.¹⁶⁸

Certaines tâches qui lui incombent sont très éloignées de ses missions. Il s'occupe de l'organisation de diverses fêtes dans la commune en appui de l'employé qui en a la charge. Un relevé des heures supplémentaires effectuées pour l'organisation d'un concours agricole révèle la lourdeur de ces tâches supplémentaires. Entre le 15 septembre et le 1^{er} octobre

164. Rapport d'activités pour l'année 1952, 21 février 1953, archives municipales de Brest. 2 R 9.

165. Note de Jean Foucher, 10 octobre 1962, archives municipales de Brest. 2 R 9.

166. Rapport d'activités pour les années 1974-1976, s. d., archives municipales de Brest. 2 R 9.

167. Rapport d'activités pour l'année 1952, 21 février 1953, archives municipales de Brest. 2 R 9.

168. Lettre de Jean au sénateur-maire, 25 septembre 1957, archives municipales de Brest. 2 R 9.

1951, le concours l'occupe 38h les soirs et les week-ends¹⁶⁹. Ce n'est qu'en 1962 (en même temps que l'installation des archives dans le nouvel hôtel de ville) que Jean Foucher obtient l'affectation d'une employée supplémentaire. À partir de 1960 on cesse de lui confier cette responsabilité. À la fin de la carrière de Jean Foucher, la situation du service des archives s'est normalisée. Le service compte, en plus de l'archiviste, trois commis dont l'un est affecté au pré-archivage et reste à l'hôtel de ville¹⁷⁰.

B. L'établissement d'un service de l'information

Le service de l'information que crée l'archiviste municipal est en réalité la formalisation d'une tâche dont Jean Foucher s'acquitte depuis sa prise de fonction en 1942. Son rapport pour l'année 1942 fait déjà mention de « nombreuses recherches dans le *Journal Officiel* pour les services de la mairie, la police d'État et des particuliers »¹⁷¹. Par une note de 1952, le secrétaire général attribue à Jean Foucher des missions de documentation :

Vous voudrez bien vous occuper plus spécialement de la question de la documentation des services de la Ville.

Vous transmettrez aux différents services copie des textes qui les intéressent plus particulièrement au fur et à mesure de leur parution et dans un délai minimum¹⁷².

Le service de l'information se révèle en réalité extrêmement chronophage pour Jean Foucher. Il doit éplucher le *Journal Officiel* pour en recopier lui-même à la machine en plusieurs exemplaires des extraits afin de les distribuer dans les services intéressés.

En 1954, on confie à Jean Foucher la conception quotidienne d'une revue de presse à destination du cabinet du maire¹⁷³. Afin de faire fonctionner dans de bonnes conditions le service information, Jean Foucher fait des demandes de renseignements auprès des services d'information d'Eure-et-Loir, de Cannes et de Mulhouse. Il demande également l'inscription au budget 1955 d'une armoire à classeurs verticaux¹⁷⁴. Le rapport de 1955 présente

169. État des heures supplémentaires dues à Jean Foucher, 2 octobre 1951, archives personnelles de Jean Foucher.

170. Rapport d'activités pour les années 1974-1976, s. d., archives municipales de Brest. 2 R 9.

171. Rapport d'activités pour l'année 1942, 8 avril 1943, archives municipales de Brest. 2 R 9.

172. Note du secrétaire général de la ville de Brest à Jean Foucher, 6 mai 1952, archives municipales de Brest. 2 R 9.

173. Note du secrétaire général de la ville de Brest à Jean Foucher, 17 juin 1954, archives municipales de Brest. 2 R 9.

174. Lettre de Jean Foucher au secrétaire général de la ville de Brest, 27 octobre 1954, archives municipales de Brest. 2 R 9.

déjà un service de l'information largement rationalisé. Le système utilisé est inspiré de celui du ministère de l'Intérieur. On a procédé à la centralisation des abonnements, tous les journaux sont classés et certains articles sont fichés afin de pouvoir être réutilisés à l'avenir¹⁷⁵. L'année suivante est créé un « bulletin contenant les sommaires des textes législatifs et des commentaires de jurisprudence pouvant intéresser les services municipaux »¹⁷⁶. Mais ce service est également tourné vers le public qui y fait de nombreuses recherches. Jean Foucher aimeraient d'ailleurs pouvoir créer une « bibliothèque administrative et juridique où la population pourrait consulter, non seulement le journal officiel, mais aussi des ouvrages et revues de droit »¹⁷⁷. Cette bibliothèque est en effet créée. Il en est fait mention dans le rapport pour l'année 1969, à propos des étudiants de l'institut de droit qui viennent nombreux consulter les ouvrages de la bibliothèque administrative¹⁷⁸. En 1964, le service de l'information passe sous le contrôle du service contentieux comme l'explique Jean Foucher dans son rapport annuel :

L'information juridique et administrative qui incombait au service ne peut plus se faire convenablement. Trop de tâches sont à accomplir dans le domaine des archives. Un aménagement du service contentieux, accompli avec l'accord de M. le directeur de la 3^e direction, permettra de renseigner plus efficacement les services municipaux sur les plans législatif et juridique. Chacun sera ainsi à sa place exacte, remplissant un rôle plus en rapport avec ses propres activités.¹⁷⁹

Ce moment correspond au développement de la recherche universitaire à Brest, l'archiviste se consacre alors plus à ses archives.

C. Un archiviste au service des scolaires et des étudiants

Jean Foucher s'est mis au service de l'éducation pendant sa carrière. On peut le voir notamment avec l'écriture en 1954 d'un petit ouvrage qu'il destine « aux enfants des écoles et aux touristes »¹⁸⁰ : *Brest son origine et son histoire*. Ce petit ouvrage préfacé par le maire Yves Jaouen est réédité en 1960, 1966 et 1972 avec une préface de son successeur Georges Lombard. L'essentiel de l'activité de l'archiviste à destination des écoles consiste en l'organisation

175. Rapport d'activités pour l'année 1955, 23 décembre 1955, archives municipales de Brest. 2 R 9.

176. Rapport d'activités pour l'année 1956, 2 novembre 1956, archives municipales de Brest. 2 R 9.

177. *Ibid.*

178. Rapport d'activités pour l'année 1969, 4 février 1970, archives municipales de Brest. 2 R 9.

179. Rapport d'activités pour l'année 1964, 3 mars 1965, archives municipales de Brest. 2 R 9.

180. Lettre de Jean Foucher au directeur des archives départementales du Finistère, 30 novembre 1954, archives municipales de Brest, 2 R 9.

de visites des archives pour les classes. À l'occasion de ces visites, il dispense « des petits cours d'histoire locale et d'enseignements civiques »¹⁸¹. De nombreux petits Brestois bénéficient de ces visites. En 1973, ce sont une vingtaine de classes qui visitent les archives et « assistent à de petites conférences, illustrées par la présentation de documents »¹⁸². L'archiviste s'efforce de provoquer le dialogue lors de ces rencontres pour « éviter un ton trop professoral »¹⁸³. Des expositions sur l'histoire de Brest sont aussi organisées dans le hall de la bibliothèque par les archives, elles rencontrent beaucoup de succès auprès du public scolaire. En 1970, les archives participent à une émission de la télévision scolaire intitulée *Brest et ses archives*¹⁸⁴. C'est à cette occasion que Jean Foucher écrit un article dans *La Gazette des archives*¹⁸⁵. Le scenario du programme est préparé par une enseignante agrégée d'histoire du lycée de Brest, collaboratrice de l'Institut pédagogique national avec l'aide de l'archiviste. L'émission commence par une scène de visite d'une exposition par les lycéens. On voit ensuite Jean Foucher accueillir une classe dans un magasin puis en salle de lecture. Les élèves et l'archiviste jouent un échange de questions et de réponses qui amène l'archiviste à leur montrer des documents divers. Une partie de l'émission est également consacrée à des épisodes de l'histoire de Brest appuyés par des documents d'archives. Le commentaire insiste aussi sur la destruction de Brest et sur le fait que les jeunes peuvent retrouver le Brest qu'ont connu leurs parents grâce aux archives. Il s'agit donc à la fois de faire découvrir les archives aux téléspectateurs et d'entretenir la mémoire du « vieux Brest ». L'émission semble avoir plu puisqu'elle est reconduite en 1971¹⁸⁶.

Jean Foucher s'est également intéressé aux travaux universitaires. Dans les premières années de sa carrière, les archives sont peu sollicitées puisqu'il n'y a pas d'universitaires à Brest. Le collège littéraire universitaire est créé par décret fin 1960. Dès 1962, des recherches sont mentionnées dans le rapport de l'archiviste¹⁸⁷. À cette époque on instaure une pratique consistant à faire venir des archives à Brest pour permettre aux chercheurs (étudiants et professeurs) de travailler :

181. Rapport d'activités pour l'année 1962, 18 janvier 1963, archives municipales de Brest. 2 R 9.

182. Rapport d'activités pour l'année 1973, 20 février 1974, archives municipales de Brest. 2 R 9

183. Roger [Jean] Foucher, « Archives et télévision : l'expérience de Brest. », *La Gazette des archives*, n°73, 1971, p. 103-104, p. 104.

184. Claude Reboul (réalisation), *Brest et ses archives*, 1970, [en ligne], disponible sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1320055d?rk=21459:2#> (consulté le 2 mars 2019).

185. Roger [Jean] Foucher, « Archives et télévision : l'expérience de Brest. », *op. cit.*, p. 103-104.

186. Brouillon du rapport d'activités pour l'année 1970, 1971, archives municipales de Brest. 2 R 9.

187. Rapport d'activités pour l'année 1962, 18 janvier 1963, archives municipales de Brest. 2 R 9.

Ces préparations entraînent la consultation des archives anciennes et modernes (XIX^e siècle), non seulement de Brest mais aussi de Quimper, Saint-Brieuc, Nantes... Les dossiers parviennent aux archives de Brest par l'intermédiaire des archives départementales de Quimper et sont consultés dans la salle de lecture.¹⁸⁸

Jusqu'en 1966, les archives sont envoyées par colis avant que la municipalité ne prenne en charge le transport en organisant des transports mensuels, par camionnette, entre Brest et Quimper¹⁸⁹. Cette situation prend fin logiquement, avec l'ouverture d'une antenne des archives départementales à Brest en 1974.

La salle de lecture est bien occupée par ces étudiants et professeurs ; de quelques diplômes préparés au début des années 1960, on atteint une trentaine de chercheurs pour les années 1970 et 1972¹⁹⁰¹⁹¹. L'université utilise un moment les archives pour donner des cours de paléographie que dispense Jean Favier, futur directeur des Archives de France, alors professeur à l'université de Rennes dont dépend le site de Brest. L'archiviste a à cœur d'aider professeurs et étudiants dans le choix des sujets et de les conseiller une fois le travail entamé. Jean Foucher n'hésite pas à faire appel à d'autres érudits locaux comme on peut le voir dans les lettres qu'il adresse à son ami le médecin de la Marine Charles Laurent¹⁹². Il aime le contact avec les étudiants qu'il appelle d'ailleurs « mes étudiants » et qu'il a l'habitude d'inviter chez lui¹⁹³. Alain Boulaire, qui a eu l'occasion de travailler aux archives pour sa thèse, le décrit comme « très à l'écoute », « conseillant tout le monde avec la même égalité d'humour »¹⁹⁴. Jean Foucher commence sa carrière dans des conditions difficiles, celles-ci s'améliorent dans les années 1960, notamment avec l'intérêt porté aux archives par les universitaires.

188. *Ibid.*

189. Rapport d'activités pour l'année 1966, 27 janvier 1967, archives municipales de Brest. 2 R 9.

190. Brouillon du rapport d'activités pour l'année 1970, 1971, archives municipales de Brest. 2 R 9.

191. Rapport d'activités pour l'année 1972, 5 mars 1973, archives municipales de Brest. 2 R 9.

192. Par exemple : Lettre de Jean Foucher au médecin général Charles Laurent, 5 avril 1966, service historique de la Défense de Brest, 17 S 42.

193. Maurice Foucher, entretien mené par Nathan Pellois le 9 mai 2018. Annexe 1 p. 56.

194. Alain Boulaire, entretien mené par Nathan Pellois le 16 mai 2018. Annexe 2 p. 58.

III. Les engagements de Jean Foucher

Jean Foucher était un homme engagé, nous le verrons à travers trois engagements : sa participation à l'Association des archivistes français, son investissement en tant qu'historien local et animateur de sociétés savantes et enfin son engagement et sa foi catholique.

A. Un membre de l'Association des archivistes français

Comme beaucoup d'archivistes municipaux, il semble que Jean Foucher ait rejoint l'Association des archivistes français, dans le courant des années 1960. Il est évoqué en termes élogieux lors d'une réunion régionale en 1962 : « A Brest, les fonctions d'archiviste communal et de documentaliste sont fondues en une seule personne, particulièrement active »¹⁹⁵ ; mais la réunion ne réunit que des chartistes : des archivistes départementaux et l'archiviste de la Marine de Lorient. Il est en revanche présent lors du congrès des archivistes français de 1965 qui compte alors une quinzaine d'archivistes municipaux¹⁹⁶. Il est donc dans les premiers à se rendre à ces événements, où les archivistes municipaux sont de plus en plus nombreux dans les années suivantes comme on l'a vu dans la première partie. Il intervient d'ailleurs lors de ce congrès comme il en fait part à sa consœur archiviste municipale de Rennes :

J'ai participé au dernier congrès des Archivistes et j'ai effectivement soulevé le problème de notre situation personnelle nullement définie et ambiguë au point de vue de la hiérarchie, j'ai demandé également que l'on songe au recrutement de nos successeurs et évidemment au relèvement des soldes ; ces deux derniers points se confondent. On m'a promis que la Direction générale des Archives de France se pencherait favorablement sur ces problèmes¹⁹⁷.

Dans le même courrier il explique son sentiment sur la collaboration entre archivistes municipaux : « nous sommes si peu nombreux en France que nous devons nous défendre le mieux possible, en essayant de mettre nos expériences en commun ».

Il participe pour la première fois à une réunion régionale en 1969 à Vannes. Sur treize participants tous sont chartistes à l'exception de Jean Foucher. On notera également que les

195. « Réunion des archivistes de l'Ouest tenue à Lamballe le 4 septembre 1962. », *La Gazette des archives*, supplément au n°44, « Le pré-archivage et l'avenir des archives. Réunions régionales d'archivistes tenues en 1963 sur le thème », 1964, p. 13-15, p. 14.

196. « Douzième congrès national des archivistes français (Paris-Blois, 7-9 octobre 1965) », *La Gazette des archives*, n°51, 1965, p. 263-264, p. 263.

197. Brouillon d'une lettre de Jean Foucher à l'archiviste municipale de Rennes, début mai 1966, archives municipales de Brest, 2 R 10.

seuls participants dont on n'inscrit pas une intervention dans le compte rendu de la réunion sont les trois qui n'exercent pas en archives départementales : l'archiviste de la Marine à Lorient, le directeur honoraire des archives de la Loire-Atlantique et Jean Foucher, archiviste de la Ville de Brest. Il participe régulièrement aux congrès de l'Association des archivistes français et tient à en faire part à sa hiérarchie dans ses rapports annuels¹⁹⁸. Néanmoins il n'y joue probablement pas un rôle majeur. En effet il rédige en 1971 un petit article dans *La Gazette des archives* et l'on se trompe sur son prénom¹⁹⁹.

Si Jean Foucher n'a pas joué un rôle de premier importance au sein de l'AAF comme certains autres archivistes municipaux cités dans la première partie, il en est tout autrement de son rôle comme historien local et animateur des sociétés savantes brestoises.

B. Un historien local

Il est difficile d'estimer à quand remonte le goût de Jean Foucher pour l'histoire mais on constate que, dès sa première année de prise de fonction, il aide l'ancien archiviste Delourmel dans ses travaux de recherche historique en dehors de ses heures de travail²⁰⁰. C'est probablement ce goût de l'histoire qui l'a fait rester à son poste alors qu'il aurait pu demander une mutation, particulièrement quand ses possibilités d'évoluer au sein des archives s'amenuisaient.

C'est en février 1954 qu'est créée la Société d'étude de Brest et du Léon (SEBL). Ses fondateurs sont des enseignants, des médecins ou encore des fonctionnaires locaux comme Jean Foucher. Il est secrétaire adjoint au commencement de l'association, il occupe ensuite la fonction de trésorier de sa revue *Les Cahiers de l'Iroise* de 1964 à 1978, après cela il est vice-président jusqu'en 1988. La première exposition organisée en 1954 par la SEBL porte sur le Brest d'autrefois. Afin d'organiser cette exposition, la SEBL veut reproduire des documents conservés à la Bibliothèque nationale. Jean Foucher propose à la municipalité de financer le voyage d'une personne à Paris ainsi que la reproduction de certaines pièces qui seront, après l'exposition, conservées aux archives municipales²⁰¹. L'opération est acceptée

198. Rapports d'activités pour les années 1965, 1966, 1969 et 1970, archives municipales de Brest. 2 R 9.

199. Roger [Jean] Foucher, « Archives et télévision : l'expérience de Brest. », *op. cit.*, p. 103-104.

200. Lettre de Jean Foucher au secrétaire général de la ville de Brest, 16 septembre 1943, archives municipales de Brest. 2 R 9.

201. Lettre de Jean Foucher au secrétaire général de la ville de Brest, 1^{er} mars 1954, archives municipales de Brest. 2 R 9.

et en octobre des reproductions de documents conservées au musée de la Marine sont demandées par le maire pour le compte de la SEBL²⁰². Ce type d'action permet d'enrichir les fonds d'archives de la ville et de satisfaire la municipalité avec l'organisation d'une exposition.

Le thème de cette exposition « Brest d'autrefois » est symptomatique de l'état d'esprit de l'association. Fondée en 1954 par des personnes qui ont connu Brest avant sa destruction, la nostalgie y est très prégnante. Alain Boulaire parle de « syndrome Prévert »²⁰³ pour évoquer ces hommes qui font vivre le souvenir de leur ville. Il fait référence au poème « Barbara » de Jacques Prévert qui finit sur ces mots : « Brest dont il ne reste rien ». Pierre Le Goïc développe cet aspect de la vie intellectuelle brestoise dans son ouvrage *Brest en reconstruction, Antimémoires d'une ville*. Il y fait référence à Jean Foucher dans son dernier chapitre consacré à la nostalgie : « Jean Foucher, responsable des archives municipales, et Georges-Michel Thomas, qui fut à la tête des *Cahiers de l'Iroise*, contribuèrent eux aussi à produire de la mémoire par l'édition de livres basés sur le principe des collections de cartes postales anciennes. »²⁰⁴. Ils ont en effet publié deux livres de ce type²⁰⁵. Ces derniers ne constituent qu'une partie de leurs publications. Mais ce type de publication provoque un effet de nostalgie du fait que les cartes postales datent forcément d'une époque proche (fin XIX^e début XX^e), qui rappelle aux Brestois le Brest d'avant les bombardements.

L'activité d'écriture Jean Foucher s'exerce en partie dans le cadre de la revue les *Cahiers de l'Iroise*. Nous avons répertorié 44 articles de Jean Foucher dans cette revue. Sur les 44 articles, seuls quatre ne tirent pas leurs sources au moins en partie des archives municipales de Brest. Nombre de ces courts articles portent sur une personne ou une famille, il s'agit en fait de relevés de registres d'état civil ou de registres paroissiaux portant sur une personnalité remarquable liée à Brest. En élargissant à toutes ses publications (voir p. 30) on observe toujours une préférence pour le Brest d'avant la Seconde Guerre mondiale. Nous avons compté le nombre de pages relatives à trois périodes : avant le XIX^e, du XIX^e

202. Lettre du maire de Brest au directeur des musées de la Marine, 16 octobre 1954, archives municipales de Brest. 2 R 9.

203. Alain Boulaire, entretien mené par Nathan Pellois le 16 mai 2018. Annexe 2 p. 58.

204. Pierre Le Goïc, *Brest en reconstruction, Antimémoires d'une ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes et Centre de recherche bretonne et celtique, 2001, 351 p., p. 315.

205. Jean Foucher et Georges-Michel Thomas, *Le vieux Brest et ses cartes postales*, Brest, Éditions de la Cité, 1969, 180 p. et Jean Foucher et Georges-Michel Thomas, *Brest à la belle époque*, Bruxelles, Éditions Libro-sciences, 1973, 119 p.

à 1939 et depuis 1939. Sans surprise, la période entre 1800 et 1939 représente 83 % de sa production, 14 % se situent après et seulement 3 % avant le XIX^e. Son fils nous a pourtant dit son goût pour l'histoire de l'Ancien Régime²⁰⁶. Outre la nostalgie que nous avons évoquée, ce découpage s'explique sans doute par l'histoire de Brest. Pendant longtemps le seul pôle d'activité a été la marine de guerre avant un développement économique de la ville au XIX^e et notamment sous le Second Empire. Ainsi la matière disponible pour l'Ancien Régime n'est pas particulièrement riche aux archives municipales.

Il nous faut mentionner sa participation à une autre société savante : le Comité brestois de documentation historique de la Marine. Il participe à sa création en 1969 et en est le secrétaire adjoint²⁰⁷. En revanche, il n'a pas publié d'articles dans l'un des quatorze numéros d'*Amphitrite*, la revue du comité. La mémoire de Jean Foucher est aussi bien présente au sein de la Société d'études de Brest et du Léon. Le numéro de janvier-mars 2019 des *Cahiers de l'Iroise* qui porte sur le sport a vu l'un de ses articles republié avec cette présentation :

En 1955, un des pères fondateurs de la Société d'Étude, l'illustre archiviste municipal Jean Foucher, publiait une petite histoire du sport brestois. [...] nous reproduisons, en guise d'introduction et d'hommage, l'article en question.²⁰⁸

Il est toujours connu aujourd'hui à Brest pour son travail historique, ainsi les ouvrages *La Vie à Brest 1848-1948* tomes 1²⁰⁹ et 2²¹⁰ rédigés avec Georges-Michel Thomas sont parfois appelés « Foucher-Thomas » et constituent des références sur cette période.

C. Un engagement chrétien

Il nous faut ici évoquer un aspect plus personnel de la personnalité de Jean Foucher mais qui a beaucoup compté pour lui. Ses convictions religieuses n'ont probablement pas eu beaucoup d'influence dans l'exercice de ses fonctions d'archiviste. On peut néanmoins mentionner, à titre anecdotique, une mission qu'on a pu lui confier en raison de ses convictions : le contrôle les panneaux publicitaires cinématographiques pour y empêcher tout ce qui

206. Maurice Foucher, entretien mené par Nathan Pellois le 9 mai 2018. Annexe 1 p. 56.

207. Composition du bureau, 29 avril 1969, service historique de la Défense de Brest, 7 S 1.

208. Jean Foucher, « Petite histoire du sport brestois, 1847-1914 », *Cahiers de l'Iroise*, n°231, 2019, p. 28-31, p.28.

209. Jean Foucher, Georges-Michel Thomas, *La vie à Brest, 1848-1948*, t. I : *Les événements*, Rennes, Éditions de la Cité, 1975, 229 p.

210. Jean, Foucher, Georges-Michel Thomas, *La vie à Brest, 1848-1948*, t. II : *La vie quotidienne*, Rennes, Éditions de la Cité, 1976, 217 p.

« heurterait la santé morale des enfants »²¹¹. Il a également exercé des responsabilités de représentant du personnel pour la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC). Il commence à exercer ces fonctions après la scission de la CFTC en 1964 qui voit une majorité de membres choisir la déconfessionnalisation du syndicat et fonder la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Il représente sa catégorie d'emploi (seconde puis première) en commission paritaire²¹². En revanche il ne représente que deux fois, et au cours de la même année la CFTC lors de réunions intersyndicales²¹³, ce qui nous indique qu'il ne joue pas un rôle de premier plan à l'échelle municipale.

Comme nous l'a dit Alain Boulaire, il est « très pratiquant mais très discrètement » ce qui ne l'empêche pas de travailler fructueusement avec Georges-Michel Thomas qui est quant à lui un « athée militant »²¹⁴. Il se répartissent le travail en fonction de leurs domaines de prédilection, ainsi « le traitement des aspects de la vie religieuse ne saurait échapper à Foucher et que celui celui du monde ouvrier incombait à Thomas »²¹⁵. Cela dit, ses publications ne révèlent que rarement ses convictions religieuses. Il écrit une petite brochure en 1983 pour sa paroisse (Saint-Louis) à propos de l'île de Tibidy²¹⁶, propriété de la paroisse qui est utilisée comme centre de plein air. On peut y lire en introduction un remerciement adresser à Jean Foucher : « notre ami à qui nous tenons à adresser nos plus chaleureux remerciements, nous a fourni la matière historique qui va suivre »²¹⁷. Il est en effet actif au sein de sa paroisse, son fils nous apprend qu'il participe à des réunions spirituelles hebdomadaires²¹⁸. Il est aussi chanteur en chorale.

Alain Boulaire a d'abord rencontré le fils de Jean Foucher, Maurice, à la paroisse étudiante. Pour lui la bienveillance de Jean Foucher, à l'égard des étudiants et de tous, est liée à sa foi :

211. Lettre du chef de cabinet du maire à Jean Foucher, 6 février 1954, archives municipales de Brest. 2 R 9.

212. Première participation relevé : réunion paritaire du 21 novembre 1964, archives municipales de Brest. 82 W 2.

213. Réunions intersyndicales des 10 avril et 1^{er} juillet 1974, archives municipales de Brest. 21 W 2.

214. Alain Boulaire, entretien mené par Nathan Pellois le 16 mai 2018. Annexe 2 p. 58.

215. André Rivier, « Jean Foucher et Georges-Michel Thomas se veulent "les fureteurs du temps passé" », *Le Télégramme*, 6 novembre 1976.

216. Jean Foucher, *Tibidy*, Brest, Paroisse Saint-Louis, 1983, 12 p.

217. *Ibid.*, p. 1.

218. Maurice Foucher, entretien mené par Nathan Pellois le 9 mai 2018. Annexe 1 p. 56.

C'était un homme qui avait ce regard de bienveillance permanent, qui je pense était dans sa nature, mais aussi dans ses convictions religieuses profondes, et dans son humanisme profond.²¹⁹

Si l'on ne peut pas tout expliquer par ses convictions catholiques, on peut penser que certaines des caractéristiques qui le définissent comme la bienveillance dont parle M. Boulaire, ou encore la rigueur et l'exigence envers lui-même, sont liées à cette foi qui a beaucoup comptée pour lui.

219. Alain Boulaire, entretien mené par Nathan Pellois le 16 mai 2018. Annexe 2 p. 58.

Conclusion

La profession d'archiviste municipal connaît un fort développement au lendemain du second conflit mondial. Ce développement ne se fait pas de façon linéaire et sans écueils. Comme nous l'avons vu, de grandes disparités existent entre les villes. Les archivistes municipaux sont victimes de la méconnaissance de leur hiérarchie. Une multitude de difficultés en découlent. Néanmoins, au-delà de ce constat, on perçoit des voies d'amélioration dont les archivistes se saisissent. Leur place au cœur de l'appareil municipal leur permet une connaissance de ses rouages qui peut être valorisée. Le développement des services d'informations est aussi un facteur de développement. Si l'importance des archives municipales n'est pas toujours comprise par les municipalités, elle l'est en revanche par les Archives de France. C'est en effet grâce à l'impulsion de cette institution de tutelle qu'a pu être créé un statut d'une importance capitale pour la profession en 1954.

La conscience de constituer un corps de métier à part entière qui se forme à cette période est également un signe positif, de nombreux archivistes municipaux rejoignent l'AAF. Cela se concrétise par la création d'une section des archivistes municipaux au sein de l'association. Cette conscience de corps leur permet, si ce n'est d'agir en groupe d'intérêt, du moins de faire remonter leur voix à la direction des Archives de France ou au gouvernement. Ce type de groupement permet aussi d'échanger des idées pour faire évoluer les situations particulières en s'inspirant les uns les autres. La dernière évolution, et peut-être la plus importante, est la création d'une formation universitaire à Mulhouse qui fournit des cadres aux archives municipales et permet de faire évoluer l'image du métier et de former une jeune garde dynamique. Ainsi, le métier d'archiviste municipal vit un véritable tournant sur la période, son évolution est résolument positive et sa normalisation qui est loin d'être acquise au début de la période semble inéluctable.

Le parcours aux archives municipales de Jean Foucher est, sur bien des points, semblable à celui des archivistes de son époque. Comme nombre de ses collègues, il a dû batailler pour obtenir de la reconnaissance et des moyens. Il a dû diversifier ses activités malgré le manque de temps pour s'occuper des missions essentielles de classement. La création et le perfectionnement du service de l'information sont aussi emblématiques de la période. L'appui des directeurs d'archives départementales et de la direction des Archives

de France lui a été grandement bénéfique. La carrière de Jean Foucher est également un cas caractéristique puisqu'il a bénéficié des statuts créés en 1954 par les Archives de France. On notera quand même un aspect exceptionnel du parcours de Jean Foucher dans le fait qu'il a obtenu d'être archiviste de seconde puis de première catégorie sans être passé par un baccalauréat. Il nous apparaît que c'est surtout par les services excellents qu'il a longtemps rendus à la municipalité, dans de mauvaises conditions, et par les soutiens qu'il a reçus (du fait de ses services) que Jean Foucher a pu obtenir, à la fin de sa carrière, des améliorations significatives pour les archives. Il s'est également intéressé à la vie de sa cité en accompagnant les travaux universitaires sur la ville et en écrivant beaucoup sur elle.

Peu étudiées, les archives municipales et leur histoire sont un thème qui reste à approfondir. L'analyse du parcours d'autres archivistes municipaux ayant exercé durant la même période que Jean Foucher ou de services particuliers pourrait permettre d'étendre les connaissances de ce type de fonction. Il serait aussi certainement fructueux de considérer la génération des premiers diplômés d'archivistique de l'Université de Haute-Alsace ayant fait le choix des archives municipales. Les missions des archivistes municipaux de la fin du XX^e siècle avec la décentralisation, le développement des intercommunalités ainsi que l'émergence de nouvelles technologies sont autant de nouveaux défis qu'il serait intéressant d'étudier.

Annexes

Annexe 1 :

Entretien avec Maurice Foucher

Réalisé par Nathan Pellois

Mercredi 9 mai 2018

Inventaire chrono-thématique

Présentation du témoin : Maurice Foucher est le fils de Jean Foucher. Il est né le 28 octobre 1945 à Brest. Il fait des études de philosophie et obtient le concours de l'agrégation en 1976. Il a enseigné la philosophie et l'histoire de l'art dans divers lycées et à l'Université de Bretagne occidentale à Brest.

Déroulement	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation de la date, de l'enquêté et de l'enquêteur.
00 : 00 : 42	Études et parcours professionnel d'enseignant.
00 : 01 : 55	Origines familiales et enfance de Jean Foucher.
00 : 04 : 35	Vie avant d'entrer aux archives en 1942 : Marine, notamment à l'amirauté à Paris dans les transmissions puis entrée comme garçon de bibliothèque à Brest.
00 : 05 : 53	Début de son travail aux archives.
00 : 06 : 49	Période de la guerre à Spézet avec les archives de la Brest.
00 : 08 : 14	Études des archives et travail à Spézet, mention d'actes d'assistance aux partisans locaux.
00 : 09 : 00	Retour des archives à Brest dans des baraqués.
00 : 09 : 45	Interruption de sa carrière aux archives pour travailler auprès de son beau-frère au magasin de radio Radio-Sell à Brest entre 1946 et 1947.
00 : 11 : 49	Conditions de vie modeste à Brest dans la période de l'après-guerre.
00 : 12 : 05	Propos sur la capacité de Jean Foucher à faire beaucoup de choses de ses mains, venant peut-être de son scoutisme.
00 : 13 : 00	Carrière aux archives, préparation d'examens.

00 : 15 : 03	1958 : démarches pour obtenir le statut d'archiviste.
00 : 16 : 34	Appui des Archives de France, obtention du statut.
00 : 18 : 10	Activités aux archives municipales : dépouillement des journaux.
00 : 18 : 50	Autres employés des archives.
00 : 19 : 35	Activités aux archives municipales : dépouillement des journaux, constitution de dossiers documentaires, dossiers biographiques.
00 : 21 : 15	Travail avec des étudiants.
00 : 22 : 47	Participation à des expositions.
00 : 24 : 10	Écriture de livres.
00 : 24 : 50	Activités annexes dans la mairie : organisation d'événements notamment.
00 : 25 : 27	Relations avec le personnel de la mairie et les maires successifs.
00 : 27 : 30	Relations avec d'autres archivistes.
00 : 29 : 21	Lectures de Jean Foucher.
00 : 31 : 20	Société d'étude de Brest et du Léon.
00 : 32 : 37	Érudition sur l'histoire de Brest.
00 : 33 : 30	Connaissances des langues : un peu de breton, bon niveau en allemand mais réticence vis-à-vis de l'allemand lié à la période de la guerre.
00 : 34 : 15	Relations avec l'université.
00 : 36 : 30	Description de Jean Foucher : humilité et plaisir de la reconnaissance aussi.
00 : 37 : 27	Ses amis : un cercle d'intellectuels.
00 : 39 : 32	Organisation de petites conférences, rôle auprès des écoles.
00 : 40 : 20	Lieux de résidences.
00 : 42 : 05	Engagements : gaulliste, syndicaliste CFTC des employés communaux, chrétien fervent.
00 : 45 : 17	Importance des éclaireurs de France.
00 : 46 : 17	Importance de Spézet dans sa vie.
00 : 46 : 49	Refus des honneurs pour faits de résistance.
00 : 49 : 16	Fin de l'entretien.

Annexe 2 :

Entretien avec Alain Boulaire

Réalisé par Nathan Pellois

Mercredi 16 mai 2018

Inventaire chrono-thématique

Présentation du témoin : Alain Boulaire est né le 7 juillet 1947 à Brest. Il fait des études d'histoire. Après avoir obtenu son agrégation, il enseigne l'histoire au lycée Kerichen à Brest. Il soutient en 1988 une thèse d'État en histoire moderne intitulée *Brest et la Marine royale de 1680 à 1790*. Il se lie d'amitié avec Maurice Foucher, le fils de Jean Foucher, et rencontre d'abord ce dernier en ami de la famille. Il aura ensuite l'occasion de le côtoyer dans le cadre de l'écriture de sa thèse.

Observation : Les premières minutes de l'entretien, dans lesquelles M. Boulaire s'est présenté n'ont pas été enregistrées. On peut retrouver une présentation de M. Boulaire et de sa relation avec Jean Foucher ci-dessus.

Déroulement	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Acquisition par les archives municipales d'une carte de Brest en 1790 (lien dans ce cas-ci avec les travaux universitaires d'Alain Boulaire).
00 : 00 : 55	Activités de Jean Foucher aux archives : multitudes des dossiers constitués.
00 : 01 : 10	Un homme élégant, souriant, aimable, conseillant tout le monde avec la même égalité d'humeur.
00 : 01 : 40	Qualités « humanistes » à relier à un catholicisme important mais discret (au contraire de son ami Georges-Michel Thomas, un athée militant).
00 : 02 : 57	Le service des archives n'a d'abord pas été prioritaire dans la ville en train d'être reconstruite.
00 : 03 : 10	Rôle important de Jean Foucher avec d'autres pour sauver les archives de la ville pendant la guerre.
00 : 04 : 59	Proximité avec le maire Georges Lombard et Georges Kerbrat, maire par la suite. Jean Foucher était apprécié mais l'argent ne suivait pas toujours.
00 : 05 : 28	Valorisation de l'histoire de Brest, faire vivre cette vision d'un Brest disparu. Jean Foucher était un auteur de livres commentant des cartes postales et avait donc une vision de Brest pas antérieur au Second Empire.

00 : 06 : 47	Évocation du syndrome Prévert (<i>cf. poème « Barbara »</i>). Énumération de noms d'intellectuels qui partageaient le souvenir de la ville disparue.
00 : 08 : 59	Un archiviste tourné vers le présent.
00 : 11 : 25	Université : les professeurs d'université préféraient « la matière bretonne » à « la matière Brest », travaux universitaires sur Brest, difficultés de travailler sur des sujets antérieur au XIX ^e siècle.
00 : 14 : 12	Jean Foucher en raison des fonds des archives était plus porté sur Brest aux XIX ^e et XX ^e siècles.
00 : 14 : 35	Relations avec d'autres archivistes.
00 : 15 : 55	Considérations sur l'importance des diplômes en France.
00 : 16 : 57	Reconnaissance de son travail par Mme Daniel et M. Taillemite.
00 : 17 : 30	Considérations sur le peu d'archives anciennes à Brest.
00 : 20 : 05	Activités de Jean Foucher : constitution de dossier, conseil auprès de chroniqueurs du <i>Télégramme</i> , d'un auteur de bandes dessinées.
00 : 20 : 59	Grande connaissance historique de Jean Foucher, capacité à transmettre, curiosité en éveil.
00 : 23 : 15	Sur le syndrome Prévert.
00 : 27 : 39	La Société d'étude de Brest et du Léon
00 : 29 : 37	Moment passés chez Jean Foucher et description de Jean Foucher.
00 : 32 : 35	Remerciements
00 : 33 : 32	Fin de l'entretien.

Table des matières

Introduction.....	1
Partie 1 : Les archivistes municipaux après la Seconde Guerre mondiale : une profession en quête de légitimation.....	3
I. Le cadre institutionnel des archives municipales.....	3
A. Statut des archives municipales.....	3
B. Statut des archivistes municipaux.....	4
C. La situation des bibliothécaires municipaux.....	7
II. Archiviste municipal, une légitimité à conquérir.....	10
A. La formation des archivistes municipaux.....	10
B. Des pratiques professionnelles diversifiées.....	11
C. La prise en compte des archivistes municipaux au sein de l'Association des archivistes français.....	17
D. Une profession mal considérée par les autorités municipales.....	20
Bibliographie.....	23
Bibliothèques municipales.....	23
Archives municipales.....	23
Sur les archives.....	24
Sur Jean Foucher.....	25
Sources.....	26
Comptes-rendus de réunions d'archivistes français.....	26
Aux archives municipales de Brest.....	26
Au service historique de la Défense de Brest.....	27
Aux archives départementales du Finistère.....	27
Actes d'état-civil utilisés dans le mémoire :.....	27
Chez Maurice Foucher.....	28
Publications de Jean Foucher.....	28
Instrument de recherche.....	30
Sur le site gallica.fr.....	30
Entretiens.....	30
Partie 2 : Jean Foucher : du garçon de bibliothèque à l'archiviste érudit...32	32
I. Itinéraire d'un archiviste non chartiste.....	32
A. Jeunesse et origines de Jean Foucher.....	32
B. Début de carrière pendant la Seconde Guerre mondiale.....	34
C. Étapes d'une carrière aux archives de Brest.....	36
II. L'évolution des pratiques de Jean Foucher.....	42
A. Le classement, une tâche essentielle souvent contrariée.....	42
B. L'établissement d'un service de l'information.....	44
C. Un archiviste au service des scolaires et des étudiants.....	45
III. Les engagements de Jean Foucher.....	48
A. Un membre de l'Association des archivistes français.....	48
B. Un historien local.....	49
C. Un engagement chrétien.....	51
Conclusion.....	54

Annexes.....	56
Annexe 1 : Entretien avec Maurice Foucher.....	56
Annexe 2 : Entretien avec Alain Boulaire.....	58

RESUME

Ce mémoire porte sur les archivistes municipaux français dans la seconde moitié du XX^e siècle. Cette profession était alors en pleine expansion. Le travail présente le cadrage légal des archives municipales. Il y est aussi question de la formation des archivistes municipaux, de leurs activités, des difficultés qu'ils rencontrent. Une seconde partie du travail est consacrée à Jean Foucher. Cet archiviste de la ville de Brest a su faire grandir son service. Ce mémoire revient sur sa carrière et sur ses activités d'archiviste de la ville de Brest.

mots-clés : archives municipales, archiviste municipal, archives communales, archiviste communal, Brest

ABSTRACT

This work is about French City's Archivists in the second half of the 20th century. This profession knew a period of growth then. The piece also presents the legal statutes of City's archives and Archivists. It also deals with professional training and initial education opportunities, obstacles these Archivists had to overcome.

A second part is about Jean Foucher. He was the City Archivist of Brest and he knew how to make his department develop. This work details his carrier and activity as Brest City Archivist.

keywords : archives, Archivist, City Archivist, Brest

ENGAGEMENT DE NON-PLAGIAT

Je, soussigné(e) .

déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.

En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le / /

